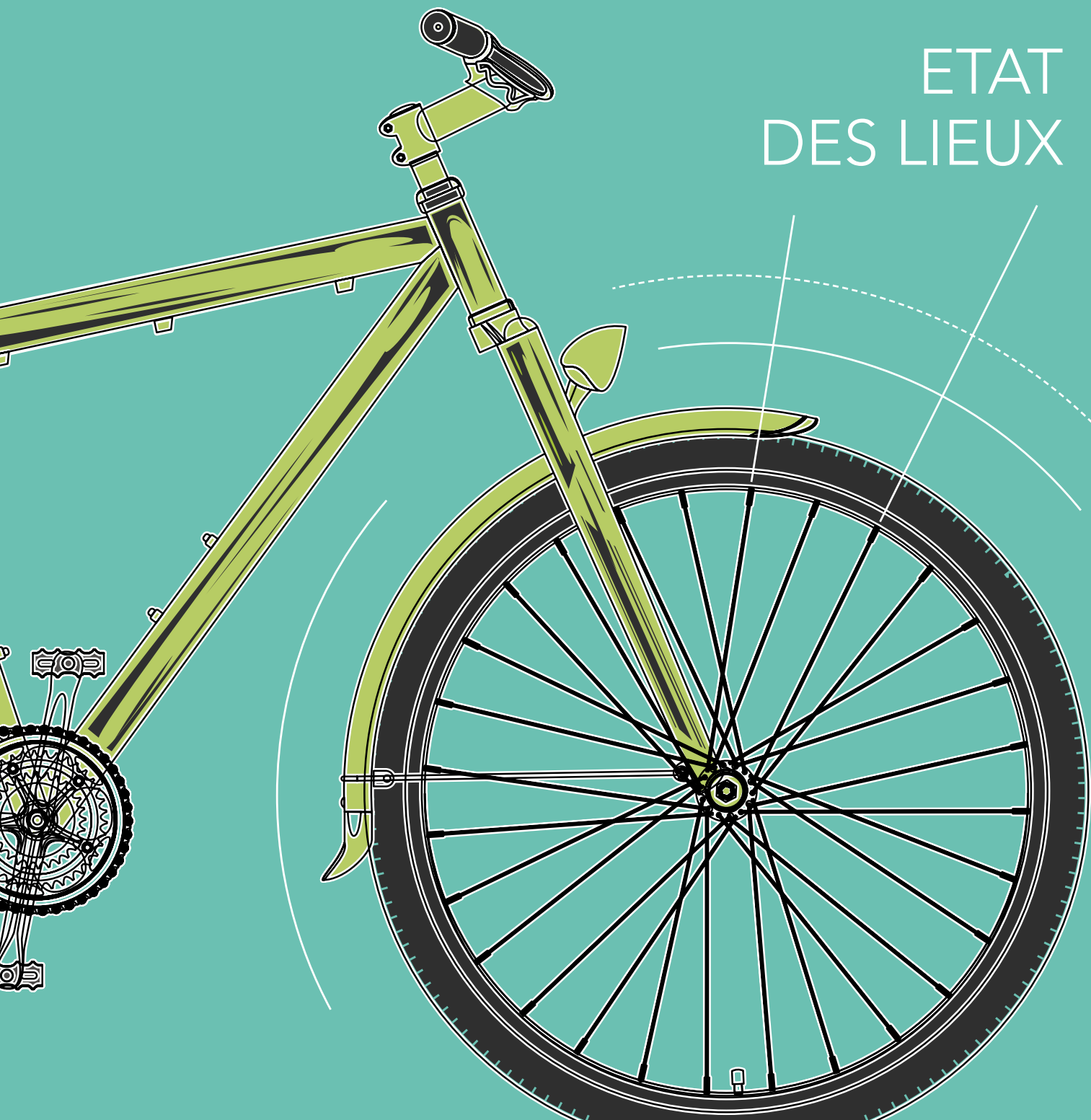
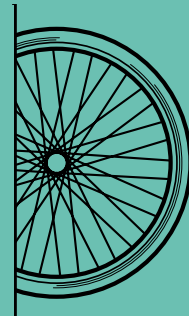


SCHÉMA CYCLABLE TOURISTIQUE DES DEUX-SÈVRES

ETAT
DES LIEUX



SOM



MAI

RE

Edito **3**

Etat des lieux **6**

Annexes **33**



ÉDITO



En 2011, le Département des Deux-Sèvres validait son schéma départemental cyclable et de loisirs (CP du 26 septembre 2011). Il s'agissait alors d'organiser un réseau départemental et de favoriser la mise en tourisme des itinéraires.

Lors de la séance du 16 décembre 2016 et avec l'adoption du schéma départemental du tourisme, l'itinérance touristique est retenue comme une des priorités de développement.

Le schéma cyclable 2018-2023 porte des ambitions multiples et transversales :

- permettre un renforcement et une diversification de l'offre touristique et de loisirs répondant à une demande croissante de la part des clientèles françaises et internationales ;
- faire découvrir ou redécouvrir aux Deux-sévriens les curiosités touristiques ;
- développer et valoriser les territoires traversés par les grandes infrastructures ;
- promouvoir l'ensemble des usages du vélo.

Co-construit avec les acteurs partie de la filière vélo et en étroite collaboration avec les EPCI, le Parc Naturel Régional et le Syndicat mixte de la Vallée-du-Thouet, ce schéma cyclable doit permettre d'accroître l'attractivité de la destination Deux-Sèvres.

Il ouvre aussi vers d'autres usages notamment touristiques et intègre les problématiques liées à la sécurité des usagers, à la mobilité des cyclistes, à la demande utilitaire, aux déplacements liés au travail.

Le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor en France et particulièrement dans le Grand Ouest avec des itinéraires structurants (la Loire à Vélo et la Vélo Francette), qui impactent positivement le développement du tourisme dans les Deux-Sèvres.

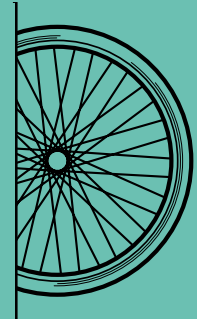
Pour rappel, la France se situe en deuxième position (après l'Allemagne) des destinations touristiques mondiales pour le vélo loisir. Le poids économique de la filière vélo devient majeur. Le tourisme à vélo a représenté 9 millions de séjours au cours de l'année 2017, et un chiffre d'affaires global supérieur à 2 milliards d'euros. Par ailleurs, 25 % des clientèles touristiques à vélo dans notre pays sont étrangères, avec une part importante des clientèles germaniques, néerlandaises et britanniques.

Le poids économique du vélo est donc essentiel, il constitue un atout à ne pas négliger pour renforcer l'attractivité de notre destination. C'est pourquoi le développement du vélo tourisme constitue un des axes forts de notre schéma départemental.

Gilbert FAVREAU

*Président du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres*

ÉTAT DES LIEUX



L'état des lieux du schéma départemental cyclable est construit à partir des données recueillies lors d'un diagnostic territorial établi en 2014, pour le compte du Département, par la direction territoriale Sud-Ouest du CEREMA. Les données recueillies ont été mises à jour.

1. |

LES ACTEURS, LEURS COMPÉTENCES, LEURS OUTILS D'INTERVENTION

La mise en œuvre d'un schéma cyclable mobilise une diversité d'acteurs agissant selon leurs compétences, dans les domaines de la réglementation, de l'aménagement, de la planification ou du soutien financier.

L'Union Européenne

Les programmes européens FEDER ou FEADER ont permis à des maîtres d'ouvrage du Département de bénéficier de subventions pour des actions relevant d'une politique cyclable.

Actuellement, le programme FEDER Poitou-Charentes pour 2014-2020 soutient les plans vélo des zones urbaines intégrant des liaisons avec des pôles d'échanges multimodaux.

L'État

L'État porte la charge de la mise en application du cadre législatif, principalement :

- application du Code des transports (06/08/14) : satisfaction des besoins des usagers pour le déplacement et la liberté d'en choisir les moyens,
- application de loi Handicap (11/02/05),
- application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (11/02/05) : mise au point d'itinéraires cyclables à l'occasion de réalisations de travaux de voirie,
- application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (17/08/2015) : développement des voies de circulation et des places de stationnement réservées aux mobilités non motorisées, instauration de l'indemnité kilométrique vélo et des plans de mobilité rurale,
- en préparation : loi d'orientation sur les mobilités (examen prévu à l'automne 2018),
- loi du 14/09/18 : présentation du plan vélo.

Il élabore et décline des plans nationaux pour le vélo et les mobilités actives (parmi les mesures envisagées : prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique).

Le plan national présenté le 14 septembre 2018 fixe l'objectif d'augmenter la part du vélo dans les déplacements de 2,7 % actuellement à 9 % en 2025. Il prévoit notamment des actions concernant la sécurité des cyclistes, la lutte contre le vol ou l'encouragement par un dispositif forfaitaire, à l'usage du vélo pour des trajets domicile-travail.



LES ACTEURS, LEURS COMPÉTENCES LEURS OUTILS D'INTERVENTION

Dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) validé en 2013, l'État identifie le besoin de réduire les émissions de gaz par divers moyens dont :

- restreindre l'usage de la voiture particulière,
- promouvoir les modes de déplacements actifs,
- développer les modes alternatifs à la voiture « solo ».

Sur le volet financier, le Contrat de Plan État Région (CPER) validé pour la période 2015-2020 donne la priorité aux aménagements cyclables promus en complémentarité des équipements intermodaux et renforçant le maillage de territoire.

La Région

Dans le cadre de sa compétence relative aux transports, la Région dispose de la responsabilité de développer l'intermodalité des services.

En cours d'élaboration, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prévoit, au sein de l'objectif stratégique 3.3 consacré à la mobilité, de développer une offre de transport mieux adaptée à la demande liée au tourisme, aux loisirs et aux déplacements professionnels.

Les programmes de soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'économie et le tourisme prévoient à destination des collectivités un dispositif de soutien pour :

- consolider et développer le réseau d'itinéraires cyclables «longues distances» d'enjeux européens, nationaux et régionaux,
- soutenir des réalisations d'infrastructures,
- favoriser la mise en tourisme et la mise en place d'indicateurs de suivi.

Le Département

Le Département assure l'entretien, l'exploitation (circulation et information routière), la gestion administrative, l'aménagement et le développement du réseau routier départemental.

En plus de ses missions, au titre de sa compétence voirie, en application du Code de la voirie routière, le Département a obligation d'assurer la sécurité de tous les usagers sur le réseau routier dont il a la charge.

Mais, au-delà de ces interventions pour les infrastructures routières, le Département possède de multiples leviers d'actions pour conduire une véritable politique cyclable : la gestion des collèges, l'action touristique et économique, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les politiques en faveur des sports et de la jeunesse.

Il est également à noter que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 incite fortement les entreprises et administrations à intégrer davantage les déplacements dans leur organisation. Elle encourage à la mise en place de plans de déplacement.

Les actions du Département des Deux-Sèvres (depuis 1999)

L'action du Département des Deux-Sèvres pour le vélo s'est à ce jour principalement exprimée par :

- la réalisation d'aménagements cyclables : voies vertes et vélo routes, Plan vélo Marais poitevin,
- le soutien financier à des initiatives locales : Ruban vert, itinéraires cyclables de la Vallée du Thouet ou de la Vallée de l'Argenton, boucles cyclables du thouarsais, pistes cyclables...,
- l'apport d'ingénierie aux initiatives locales,
- le déploiement du label Accueil Vélo auprès de 56 structures labellisées,
- la coordination du réseau Vélo Francette,
- la promotion et la valorisation du vélo sur le site www.tourisme-deux-sevres.com,
- la valorisation de la filière vélo via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram),
- l'édition de dépliants d'information et de promotion (cf1.6).

Les communes et EPCI

Les communes et EPCI disposent de la capacité de prendre en compte et d'intervenir sur les enjeux cyclables avec leurs compétences urbanisme et cadre de vie ainsi que pour le développement économique et touristique.

A SAVOIR

Les articles L122-1 et L123-1 du Code de l'Urbanisme prévoient que « les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins exprimés en matière de (...) transports (...). Ils programment un projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe des objectifs de politiques publiques d'urbanisme en matière de (...) déplacement des personnes (...) ».

De plus, les EPCI de plus de 20 000 habitants élaborent leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), lesquels incluront fréquemment un volet sur les mobilités douces, en lien avec les documents d'urbanisme et compétences précités.

Sur le territoire départemental, les premiers plans sont prévus pour fin 2018.

Selon leurs compétences pour l'aménagement de leurs territoires, ou bien en tant qu'autorités organisatrices de mobilités, dont la future loi « mobilités » pourrait faire évoluer les compétences ou enfin sur celle de l'économie et du tourisme les communes ou EPCI peuvent réaliser des aménagements cyclables.

Les entreprises et les partenaires privés

Une trentaine d'entreprises du département développe une activité en lien direct avec les pratiques cyclables.

ACTIVITÉS	NBRE D'ENTREPRISES
Réparateur	8
Loueur	10
Loueur réparateur	1
Réparateur vendeur	9
Réparateur	1
TOTAL	29

Dans le cadre de projets internes ou de plans de déplacement, d'autres entreprises du département peuvent agir pour la promotion du vélo, certaines sont déjà engagées.

Elles favorisent l'usage du vélo par leurs employés (lieux de stationnement, appuis vélo, sécurisation des stationnements...). Ces actions se retrouvent plus fréquemment en milieu urbain.

Certaines entreprises participent ou soutiennent des événements : semaine de la mobilité, fête du vélo par exemple.



2. |

LES PRATIQUES ET LES USAGES

La part de l'automobile dans les déplacements quotidiens reste prépondérante.

L'USAGE DE L'AUTOMOBILE EN DEUX-SÈVRES

- ▶ Le taux d'équipement automobile est élevé : près de 90 % des ménages ont une voiture, plus de 40 % en ont deux.
- ▶ La part modale de la voiture (80 %) augmente au détriment d'autres modes de déplacements.
- ▶ L'ex-Région Poitou-Charentes est la région de France où l'usage de la voiture par les actifs était le plus important et l'usage des transports en commun le plus faible.

Le vélo apparaît comme la première pratique sportive des Français avec plus de 35 millions de pratiquants dont 23 millions au moins une fois par mois.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUES



UTILITAIRE

SPORTIF / CYCLOS

LOISIRS / TOURISME

ITINÉRANT

CARACTÉRISTIQUES

- Domicile / travail - école
- De 3 à 5 km / trajet
- Rapide, quotidien

- Clubs FFC, FFCT...
- De 50 à 150 km / sortie
- Rapide, week-end, soirée

- Résidents, familles
- De 5 à 30 km / sortie
- Lent, week-end, vacances

- ≈ 300 km / voyage étrangers

BESOINS

- Sécurité en milieu urbain
- Stationnements
- Intermodalité TC

- Sécurité en ville sécurisée
- Entretien des aménagements

- Sécurité généralisée
- agrément, cartes ;
- jalonnement ;
- Services (RIS...).

- Services
- Hébergements
- Topoguides
- Intermodalité

AMÉNAGEMENTS TYPES

- Bande de pistes cyclables

- Bande cyclables

- Pistes cyclables, voie verte...

- Véloroute

La pratique de loisirs et de tourisme

La pratique de loisirs

Elle concerne principalement les familles, les amis pour des balades locales, lentes, de 5 à

30 km par sortie généralement organisées en week-end ou pendant des vacances. Ce public utilise de préférence les pistes cyclables et voies vertes et recherche une sécurité généralisée et des services : jalonnement, aires de repos, point d'information...

Les habitants d'un territoire sont des usagers importants pour la pratique de loisirs.

Elle offre des possibilités de détente mais aussi de visites ou de découverte. Cette pratique de loisirs regroupe environ 16,5 millions d'usagers.



La pratique touristique

Elle concerne également les familles, les amis pour des balades lentes de 5 à 30 km par sortie. Plusieurs catégories sont distinguées :

- **la clientèle loisir sur le lieu de vacances** : elle recherche des itinéraires en boucles de 30 à 70 km environ à proximité des hébergements et des sites touristiques. Cette pratique est en forte croissance quand il existe des aménagements et des prestations spécifiques. Les clients recherchent des voies vertes, pistes cyclables, en site propre, voies à faible trafic mais également des prestations de location, de réparation et des documents de présentation des itinéraires aménagés. Ces aménagements peuvent être un élément de choix de sa destination,
- **la clientèle utilitaire** sur le lieu de vacances pour lesquelles des taux de pratique sont élevés à partir du moment où il existe des infrastructures sécurisées et des systèmes de location,
- **la clientèle itinérante** qui effectue des circuits sur plusieurs jours, d'une distance de 300 à 500 km par semaine. Pour l'instant d'origine plutôt nord européenne, elle utilise surtout les grands axes structurants. Elle est en attente de voies vertes, d'aires de repos, de voies à faible trafic et de service et d'hébergements adaptés.

La pratique des activités de loisirs et touristiques constitue l'usage principal des voies vertes et véloroutes.

L'estimation de la fréquentation s'effectue au travers des comptages mesurés sur les itinéraires .

Les données recueillies par les opérateurs « Accueil Vélo » sont également de bons indicateurs de la pratique tourisme et loisirs.

Le Département dispose à ce jour de 15 dispositifs de comptage de la fréquentation (cf carte en annexe 1) :

- 13 pour les voies vertes,
- 2 pour les véloroutes.

La fréquentation de ces itinéraires est présentée dans le tableau ci-dessous.

Deux autres structures : le syndicat mixte de la vallée du Thouet et le Marais poitevin ont également mesuré la fréquentation de leurs itinéraires. Ces dispositifs doivent être enrichis.

Globalement, il peut être affirmé que les données de comptage et plus largement les informations sur les usages sont insuffisantes pour qualifier la pratique des itinéraires.

FREQUENTATION DES VOIES VERTES ET DE LA VELO FRANCETTE DE 2013 À 2017

ITINÉRAIRES	2013	2014	2015	2016	2017
Voie verte 1 Châtillon-sur-Thouet	30 362	31 890	28 468	27 869	27 970
Voie verte 2 Nueil-les-Aubiers	22 467	36 179	29 866	24 849	22 220
Voie verte 3 Moutiers-sous-Chantemerle	23 273	26 945	26 729	27 088	26 552
Vélo Francette Saint-Marc-la-Lande	700	1 011	1 357	1 957	2 447

La pratique sportive

La pratique sportive est la pratique pour laquelle l'effort physique est le motif dominant.

Elle comprend les cyclotouristes, les cycloportifs et les VTTistes.

Les cyclotouristes pratiquent sur une ou plusieurs journées et découvrent des territoires en empruntant des réseaux secondaires et communaux. Les sorties sont individuelles ou en petits groupes pour des distances importantes (50 à 150 km par sortie). Ces pratiquants apprécient des revêtements roulants, des parcours variés et une sécurisation des entrées de ville.

Les cycloportifs pratiquent en club, par petits groupes et en individuel. Les distances parcourues sont importantes et fréquemment supérieures à 80 km. La vitesse de déplacement est supérieure aux autres pratiques. Ces usagers ont besoin de revêtements roulants, d'axes sécurisés et d'un bon entretien des aménagements.

Les VTTistes recherchent des terrains naturels, balisés, sans revêtement et apprécient des difficultés techniques apportant des sensations.

Les usagers de la pratique sportive comprennent les adhérents des clubs et les pratiquants libres non licenciés dans une association.

La pratique peut être estimée au travers des associations de cyclisme ou de cyclotourisme. Les pratiques VTT sont affiliées aux fédérations de cyclisme et de cyclotourisme.

Les pratiques « route » et « VTT » sont globalement mixtes et ne sont pas distinguées.

PRATIQUE	NBRE DE CLUBS	NBRE D'ADHÉRENTS
Cyclisme	18	722
Cyclotourisme	36	985
Mixte	3	86
TOTAL	57	1 793

Pour la pratique du VTT, le département dispose d'opportunités en combinant différents niveaux de difficultés adaptés au plus grand nombre.

La pratique sportive peut également être estimée par les sorties et compétitions organisées par les clubs depuis de nombreuses années.

Il est à noter que le site du Lambon accueille une base VTT labellisée par la fédération française de cyclotourisme et qu'un projet est en cours pour le site du Cébron.

La pratique utilitaire

ANALYSE

L'analyse conduite par le CEREMA a permis de conclure :

- la voiture est le mode de transport qui domine massivement,
- en Deux-Sèvres, plus d'un actif sur deux (53%) quitte sa commune pour aller travailler,
- la distance qu'il parcourt pour rejoindre son travail s'accroît, corrélée à l'extension des aires urbaines. Cette distance moyenne est supérieure aux distances justifiant l'usage du vélo.

La pratique utilitaire correspond à la pratique pour laquelle le vélo représente un mode de déplacement.

Environ 30 % des Français utilisent le vélo pour se déplacer. 5 % seulement l'utilisent régulièrement.

Cette pratique est essentiellement urbaine et à forte marge de progression en agglomération.

Les distances parcourues sont courtes (0,5 à 5 km). Ces usagers apprécient des revêtements de qualité et des aménagements spécifiques : pistes et bandes cyclables, stationnements, intermodalité...



Plusieurs publics peuvent être identifiés, notamment :

- les publics jeunes pour les accès aux activités scolaires et de loisirs,
- les actifs pour un accès aux lieux de travail, de formation...

L'évolution actuelle de cette pratique est marquée par le développement important du Vélo à Assistance Électrique (VAE). La réduction de l'effort physique que doit fournir le cycliste permet un usage par un plus grand nombre et vient augmenter la distance quotidienne pouvant être parcourue.

La pratique du vélo utilitaire se développe également par des offres de location ou de vélo-partage.

Il n'existe pas d'évaluation de la pratique utilitaire dans le département.

L'évaluation de son potentiel peut être approchée au travers différents critères :

- les aires urbaines dont l'importance est favorable à la pratique,
- la part des actifs qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence (cf carte en annexe 3),
- la distance parcourue pour se rendre au travail ,
- la part des déplacements domicile – travail ,
- l'équipement automobile.

Deux associations : Villovélo (Niort, 200 adhérents) et Allonzavélo (Bressuire – 40 adhérents) représentent en Deux-Sèvres la pratique utilitaire.

Il est à noter que l'agglomération de Niort via son service de transport « Tanlib » contribue à la promotion du vélo électrique en mettant gratuitement à disposition des VAE pour des périodes de un à trois mois.

L'ENJEU DES COLLÈGES

Le collège correspond à une période charnière dans le choix du mode de déplacement. Les distances parcourues pour se rendre dans les établissements correspondent souvent aux aires d'utilisation des mobilités actives et notamment du vélo (<5 km).

Selon les conclusions du diagnostic CEREMA, il peut être noté que les nombreux trajets effectués en voiture entraînent une insécurité aux abords des collèges. Sous l'impulsion des parents d'élèves, l'augmentation des arrêts de bus sur des distances faibles peut s'effectuer au détriment du temps de trajet. L'alternative de la pratique cyclable mérite alors une attention particulière.

La représentation des aires d'attraction à vélo des collèges publics est précisée en annexe 8.

Plus généralement, l'ensemble des établissements d'enseignement est concerné par le développement du vélo et des mobilités douces.

3.

LES INFRASTRUCTURES

Les voies de circulation

Les routes

Les routes en Deux-Sèvres sont constituées (en 2018) de 84 km d'autoroutes, 108 km de routes nationales, 4 010 km de routes départementales et 8 797 de voies communales et chemins ruraux. La densité et la longueur de ce réseau place les Deux-Sèvres dans le 1^{er} tiers des départements français. Toutes les voies sont utilisables par le vélo sauf les voies express et les autoroutes.

Les chemins

La longueur totale des chemins des Deux-Sèvres est supérieure à 10 000 km. Le nombre de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est de 6 250 km de chemins ruraux. Il est rappelé que l'inscription au PDIPR permet leur protection en évitant les disparitions ou les ventes.

L'accidentologie des deux-roues et des cyclos

REPÈRES

Le relativement faible nombre d'accidents de vélos (55 accidents au total entre 2013 et 2017) et la part minime qu'ils représentent ne permet pas une interprétation spécifique aux Deux-Sèvres. La concentration spatiale portée sur la carte jointe en annexe 18 confirme une concentration dans l'environnement urbain.

Quelques repères nationaux :

- ▶ globalement, les facteurs d'accidents des vélos sont en agglomération, la vitesse des véhicules et la faible perception par les conducteurs,
- ▶ le risque en ville d'être tué, par heure passée, est 3 fois plus élevé que pour un automobiliste mais 10 fois moins qu'en deux roues motorisés,
- ▶ 2/3 des mortalités cyclistes sont hors agglomération mais les accidents et blessés se rencontrent surtout en agglomération,
- ▶ 40 % des accidents avec décès du cycliste impliquent une voiture de tourisme,
- ▶ le développement des vélos contribue à la réduction des accidents par l'augmentation de la pratique du partage de l'espace et par la création d'aménagements adaptés.



Les infrastructures cyclables

Les routes tranquilles

Les routes tranquilles sont des voies connaissant un trafic inférieur à 1 000 véhicules par jour où la mise en place d'itinéraires cyclables est conseillée et possible sans aménagements spécifiques sauf une diminution de la vitesse maximum des véhicules (70 km/h).

A noter que certaines routes tranquilles sont déconseillées en raison d'un taux de circulation de poids lourds trop élevé.

Les routes tranquilles se distinguent :

- d'un réseau où la pratique cyclable est déconseillée (trafic supérieur à 1 000 véhicules par jour et inférieur à 8 000) et qui nécessiteraient des aménagements spécifiques : bandes, pistes... ,
- d'un réseau inadapté à la pratique cyclable : trafic supérieur à 8 000 véhicules/jour rendant nécessaire des parcours alternatifs.

Le département dispose d'un réseau de routes tranquilles estimé à 1 639 km.

TYPE DE RÉSEAU	LONGUEUR DU LINÉAIRE, EN KM	% DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL
«Tranquille» si abaissement de la vitesse (70 km/h)	1 639	40,9 %
«Tranquille» si abaissement de la vitesse et études complémentaires	554,4	13,8 %
Déconseillé à la pratique cyclable	787,6	19,6 %
Inadapté à la pratique cyclable	1 029	25,7 %
Total du linéaire	4 010	

Le réseau des voies communales présenté en annexe 4 est une offre supplémentaire de routes tranquilles.

De nombreuses voies de circulation présentent ainsi un potentiel important pour la mise en place d'itinéraires cyclables soit pour renforcer un réseau, soit pour organiser un rabattement vers un réseau existant.

Département des Deux-Sèvres
Classification des routes départementales pour un usage cyclable



La carte des routes tranquilles des Deux-Sèvres est également jointe en annexe 5.



Les voies vertes

Les voies vertes sont des voies exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

Elles sont généralement constituées d'anciennes voies ferrées déclassées. Elles comprennent une plate-forme d'environ 3 m de largeur et de larges accotements (1,5 m). Les voies vertes intègrent des dépendances souvent boisées.

NB : *S'ils s'en apparentent, les itinéraires cyclables du Marais poitevin ne sont pas considérés comme des voies vertes en raison de discontinuités entre parcours en site propre et voies partagées avec des véhicules agricoles.*

PARCOURS	PROPRIÉTAIRE	LONGUEUR (KM)
Parthenay ➔ Bressuire	Département	32
Bressuire ➔ Nueil-les-Aubiers	Département	15
Bressuire ➔ Moutiers-sous-Chantemerle	Département	23
	Total voies vertes Département	70
Ruban vert Melle ➔ Celles-sur-Belle	Communauté de communes du Mellois et Commune de Prahecq	20
	Total voies vertes	90

Des voies du réseau ferroviaire français sont neutralisées mais ne sont pas encore déclassées :

- Parthenay ➔ Poitiers : 16 km en Deux-Sèvres,
- Nueil-les-Aubiers ➔ Cholet : 17 km en Deux-Sèvres,
- Niort ➔ Fontenay-le-Comte : 10 km en Deux-Sèvres.

Les voies Benet > Faymoreau via St-Pompain, Coulonges-sur-l'Autize et St-Laurs et Melle > Ruffec sont déclassées. La majorité des emprises est à présent privée.

Les aménagements cyclables

Les aménagements cyclables comprennent l'ensemble des aménagements de voirie réalisés pour favoriser la pratique cyclable et notamment la bande cyclable, la surlargeur cyclable, la piste cyclable et la route partagée.

La définition des principaux aménagements cyclables est proposée en annexe 7.

Les initiatives conduites par le Département, les communes et les EPCI des Deux-Sèvres sont à présent nombreuses.

Le plan vélo du Marais poitevin visait au développement de l'activité cyclable, tourisme et famille dans le Marais poitevin. S'appuyant sur un réseau de chemins blancs destinés à la desserte agricole de parcelles, le réseau (140 km) comprend des aménagements cyclables divers notamment en site propre (18 km).

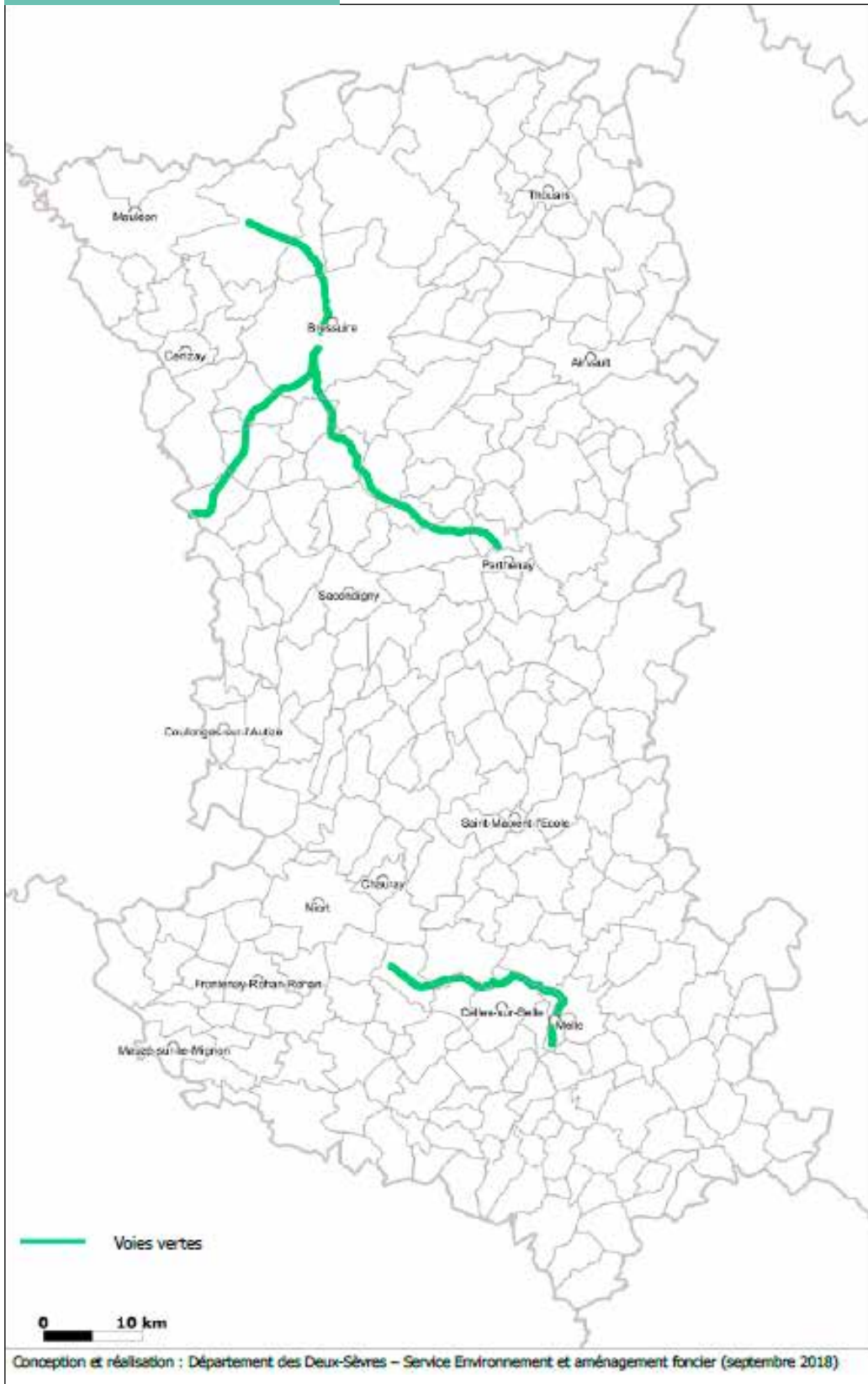
Plusieurs villes ou communes du département ont réalisé des aménagements favorables à la circulation cyclable : desserte de centres-villes, itinéraires doux permettant de relier le centre-ville à des zones d'emplois ou d'activités, bandes cyclables sur des grands axes...

D'autres communes ont engagé des démarches foncières pour acquérir des emprises.

LES AMENAGEMENTS CYCLABLES REALISES PAR LE DEPARTEMENT (hors voies vertes et véloroutes)

COMMUNE/LIEU	AMÉNAGEMENT	LONGUEUR (KM)
RD 650 St Symphorien/ Cherves	Bande dérasée multifonctionnelle	2,375
RD 174 Vouillé	Aménagement cyclable	1,5
RD174 Aiffres et Vouillé	Bande dérasée multifonctionnelle	4,05
	Total	7,925

LES VOIES VERTES





Les équipements cyclables

Jalonnements et balisage

Les jalonnements et le balisage sont les équipements qui permettent d'assurer le guidage des usagers.

Différents systèmes de jalonnement et de balisage coexistent sur les voies et itinéraires cyclables du Département : cf. annexe 2.

La diversité des mobiliers et les règles d'implantation appliquées répondent de manière insatisfaisante à l'objectif de cohérence territoriale. Des efforts ont été engagés en ce sens et devront s'accompagner d'une catégorisation des itinéraires.

Aménagements de sécurité

Hors agglomération, les aménagements de sécurité concernent principalement la signalisation d'intersection entre des voies cyclables et des voies routières :

- panneau de présignalisation,
- matérialisation de l'intersection au sol.

Pour les voies vertes, ces intersections correspondent aux anciens passages à niveau.

Les barrières anti-intrusion sont également des dispositifs de sécurité devant empêcher l'accès des véhicules aux voies vertes.

En agglomération, les dispositifs de sécurité sont plus nombreux. Ils intègrent différents équipements de voirie, des panneaux de signalisation, des marquages au sol et plus récemment des sas vélo.

Équipements d'accueil ou de confort

Sur les voies et itinéraires cyclables des Deux-Sèvres, différents équipements sont installés :

▶ Abris vélos

Les abris vélos sont principalement installés à l'initiative des entreprises ou des administrations. Le nombre d'installations est en croissance.

▶ Appuis vélos

L'installation d'appuis vélos s'est fortement développée particulièrement dans la ville de Niort.

▶ Aires de stationnement

Neuf aires de stationnement ont été réalisées par le Département à proximité des voies vertes. Elles permettent aux automobilistes d'accéder aux itinéraires. Ces accès sont indiqués depuis les départementales par une signalisation routière.

▶ Halte randonneurs et sanitaires

Sur les voies vertes Parthenay - Bressuire (Féney) et Bressuire - Moutiers-sous-Chantemerle (Moncoutant), deux haltes randonneurs permettent un accueil à l'abri pour les usagers. Les voies vertes réalisées par le Département sont chacune équipées d'un sanitaire (toilettes sèches). Le nombre, la localisation et la qualité de ces équipements ne correspondent pas aux attentes de la clientèle touristique.

L'intermodalité

L'intermodalité a pour but de permettre le passage d'un mode de déplacement à un autre, exemple : voiture > vélo, train > vélo, vélo > car.

Le taux d'intermodalité est actuellement faible en France < 5 %.

Le vélo peut servir de moyen de rabattement vers des points d'entrée du réseau de transport collectif ou des aires de covoiturage.

Les points identifiés pour l'intermodalité en Deux-Sèvres sont :

- gare SNCF, TER et gares routières,
- aires d'arrêt des réseaux de bus nationaux ou interrégionaux (Niort, Parthenay et Bressuire),
- arrêts de bus : réseaux régional ou local (Thouars, Parthenay, Bressuire et Niort),
- les aires de covoiturage,
- Les différents points et ressources identifiés sont indiqués en annexe 7.

4. | LES ITINÉRAIRES

Les itinéraires cyclables constituent des parcours aménagés pour la pratique du vélo et permettent de manière continue et confortable, de relier deux points géographiques distants ou de réaliser une boucle permettant le retour au point de départ.

Les itinéraires cyclables empruntent ainsi différentes infrastructures de circulation : voies de circulation, chemins, des voies vertes ou aménagements cyclables.

Un itinéraire cyclable peut être parcouru en quelques minutes ou en plusieurs jours.

L'itinéraire est concerné par une ou plusieurs pratiques du vélo : loisir, tourisme, sportive, VTT ou utilitaire. Cette pluralité d'utilisation conduit à s'interroger sur la hiérarchisation des voies. Aussi, une proposition de classification est formulée au paragraphe 4 du schéma.

Une classification en 3 catégories est proposée afin de distinguer les itinéraires relevant de l'intérêt national, départemental ou local. Ainsi, à chaque catégorie d'itinéraire correspond une typologie d'infrastructure de jalonnement et d'équipement qui confère à l'ensemble une cohérence et une lisibilité pour le grand public.



© Pascal Beltrami – LA VELO FRANCETTE®, Bords de sèvres



Les itinéraires d'intérêt national ou européen

Les itinéraires d'intérêt national sont définis dans un schéma national vélo, validé en Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT).

Le but est de constituer un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo. Ces itinéraires nationaux doivent répondre à un cahier des charges

Le second schéma national a été validé en mai 2010 et comprend 19 500 km d'itinéraires réalisés ou à réaliser. Son taux de réalisation est de 66 % au 1^{er} janvier 2018.

La coordination et le développement du schéma national sont assurés par le Commissariat général au développement durable.

Le schéma national vélo se décline en schémas régionaux.

Conduit sous l'autorité de la Région Nouvelle Aquitaine, le schéma régional est actuellement une synthèse des 3 précédents schémas régionaux.

A ce jour, le schéma régional comprend deux itinéraires en Deux-Sèvres :

- la V43 ou Vélo Francette,
- la V94 (transversale Est-Ouest via St-Maixent et Niort).

Seul l'itinéraire Vélo Francette est réalisé.



ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET NATIONAL
SCHEMA REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE



Légende

- | | | |
|----------|---|--|
| EuroVelo |  |  |
| SN3V* |  |  Non ouvert |
| SR3V* |  |  |

*SN3V : Schéma national des véloroutes et voies vertes
*SR3V : Schéma régional des véloroutes et voies vertes



Rédaction : Thomas Montagne ©Vélo & Territoires-Mars 2018
Sources : IGN-ADTOPG 2012, Vélo & Territoires-0423V-2018

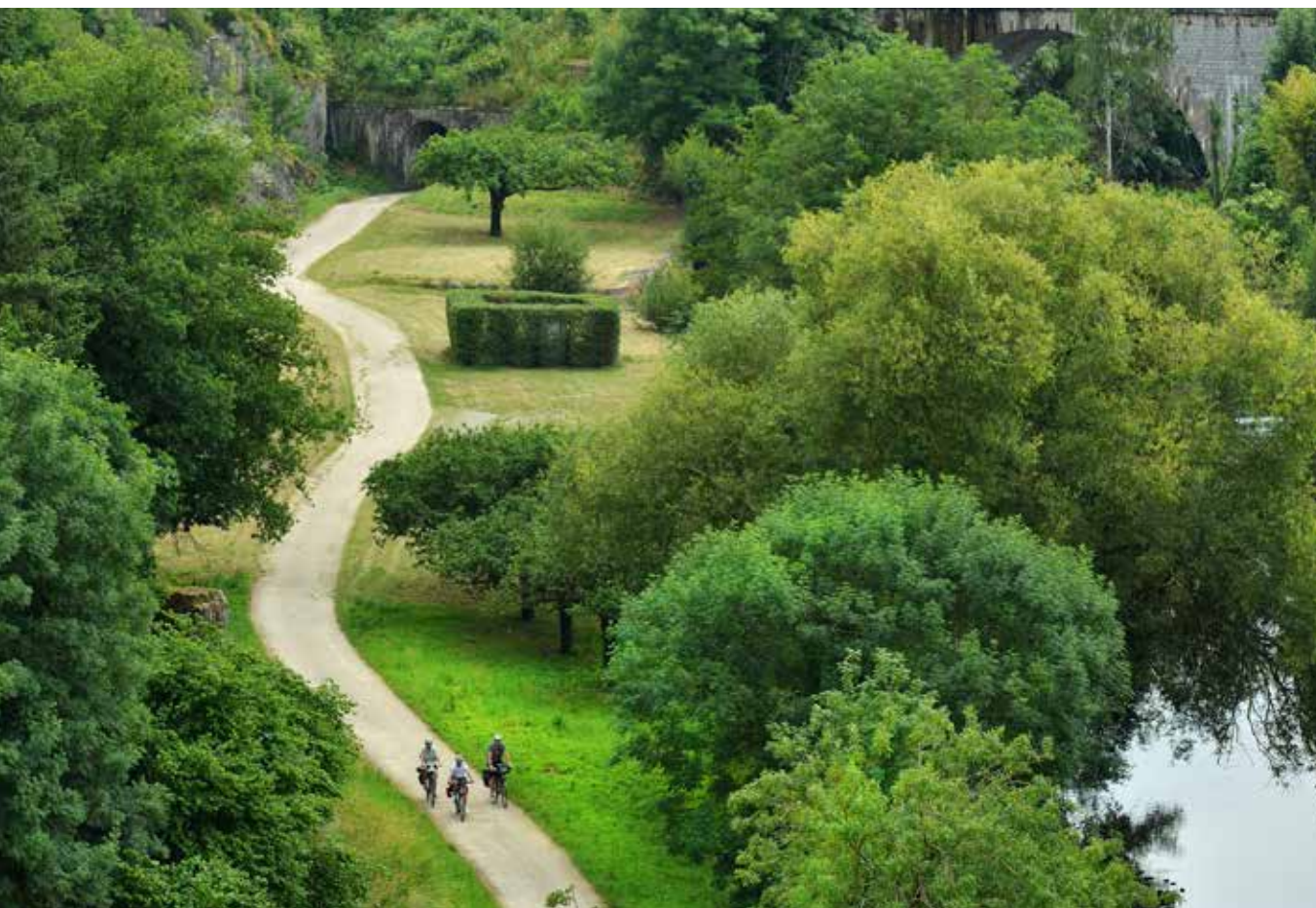


► Vélo Francette : itinéraire d'intérêt national en Deux-Sèvres

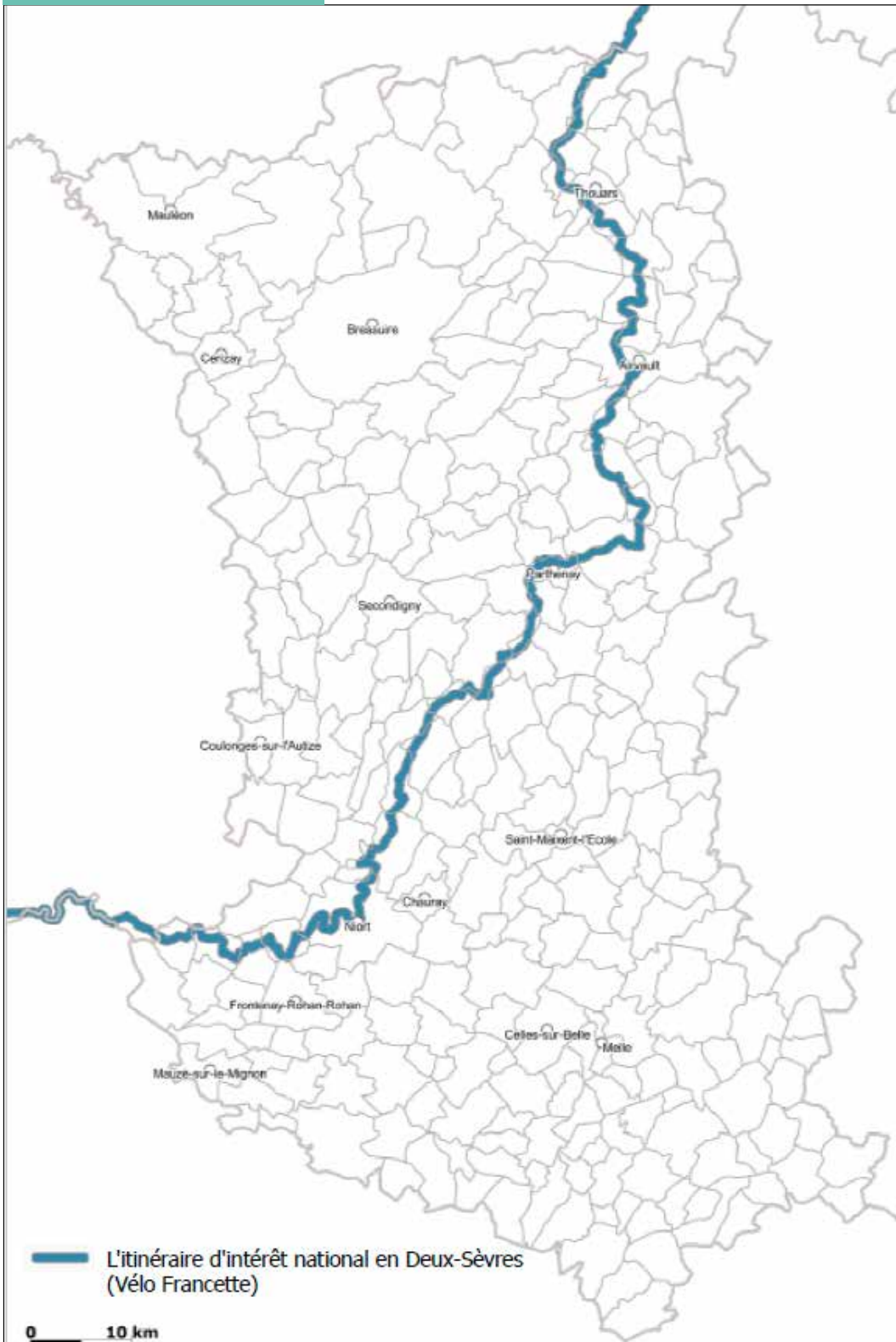
	ITINÉRAIRE NATIONAL	MAÎTRE D'OUVRAGE	LONGUEUR (KM)
Itinéraire cyclable de la vallée du Thouet	Vélo Francette	SMVT	100
Véloroute de Parthenay à Niort	Vélo Francette	Département	56
Véloroute de Niort à l'océan en traversant le Marais poitevin	Vélo Francette	Ville de Niort & Département	24
		Sous Total	180

Le schéma régional est actuellement en cours de révision.

Il est à noter que le schéma national se décline à l'échelle européenne. Aucun itinéraire des Deux-Sèvres n'intègre ce réseau.



VÉLO FRANCETTE



Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement foncier (septembre 2018)



Les itinéraires d'intérêt départemental ou interdépartemental

Les itinéraires d'intérêt national sont les parcours aménagés pour la pratique du vélo et non reconnus dans des schémas national ou territoriaux.

La réalisation de ces itinéraires s'appuie sur des niveaux d'exigence importants.

La continuité et la cohérence du jalonnement sont établies à une échelle territoriale. L'itinérance permet la liaison entre des agglomérations et les bassins de vie et garantit des connexions avec des boucles touristiques et d'autres itinéraires de même importance.

Le niveau de service répond à des objectifs touristiques élevés devant contribuer au développement économique.

Les infrastructures réalisées répondent à des exigences d'aménagement, de sécurité et d'entretien formalisées.

En Deux-Sèvres, plusieurs itinéraires cyclables de moyenne distance, non reconnus dans les schémas nationaux ou régionaux ont été réalisés.

Éléments forts de maillage du territoire, ils répondent de manière continue ou discontinue aux objectifs d'itinérance.

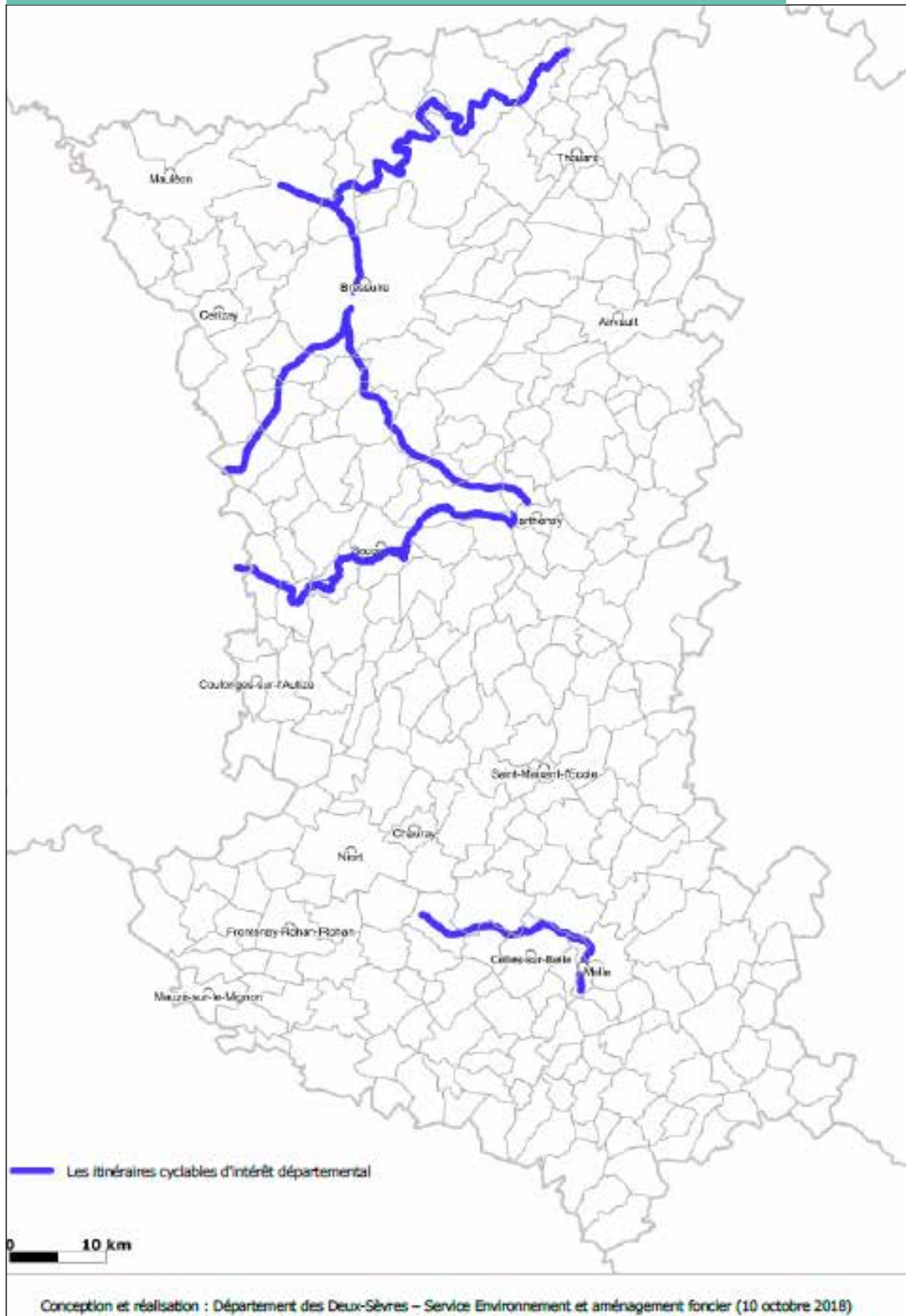
Ces itinéraires empruntent différentes infrastructures de circulation : voies de circulation, chemins, des voies vertes ou aménagements cyclables et retiennent des modes de jalonnement variables selon les territoires.

Des équipements sont installés notamment sur les voies vertes. Les niveaux d'équipement et de service présentent des disparités selon les itinéraires.



© Virginie Morin - CD79, Passerelle Marais Poitevin

LES ITINAIRES CYCLABLES D'INTERET DEPARTEMENTAL





Les itinéraires et parcours d'intérêt local

Les boucles cyclables d'intérêt touristique

Les boucles cyclables d'intérêt touristique sont des parcours réalisés pour des durées de parcours inférieures à une journée.

Elles permettent une valorisation des territoires : sites touristiques, paysages et patrimoines traversés. Ces itinéraires viennent renforcer et diversifier l'offre vélo d'un territoire.

Plusieurs dizaines de boucles cyclables sont réalisées en Deux-Sèvres.

L'ensemble de ce réseau complète utilement le maillage de la Vélo Francette et des itinéraires d'intérêt local. Ce réseau est toutefois marqué par une diversité des approches, des aménagements et des services apportés à l'utilisateur.

Les boucles développées par le Département dans le Marais poitevin ou celles de la vallée du Thouet constituent les réalisations importantes.

Un inventaire est nécessaire pour identifier les différentes initiatives.

► Les boucles cyclables d'intérêt sportif

Les parcours VTT sont des itinéraires empruntant essentiellement des chemins et sont destinés à la pratique sportive ou de loisirs. La mise en œuvre mobilise les communes, EPCI et les associations VTT concernées.

22 circuits labellisés « Rando Deux-Sèvres VTT » sont identifiés en Deux-Sèvres. Le label « Rando Deux-Sèvres VTT » est une reconnaissance de la qualité d'un itinéraire ; configuration, diversité, jalonnement, service...

D'autres circuits locaux sont mis en œuvre principalement à l'échelle de clubs ou de communes.

Les parcours de proximité

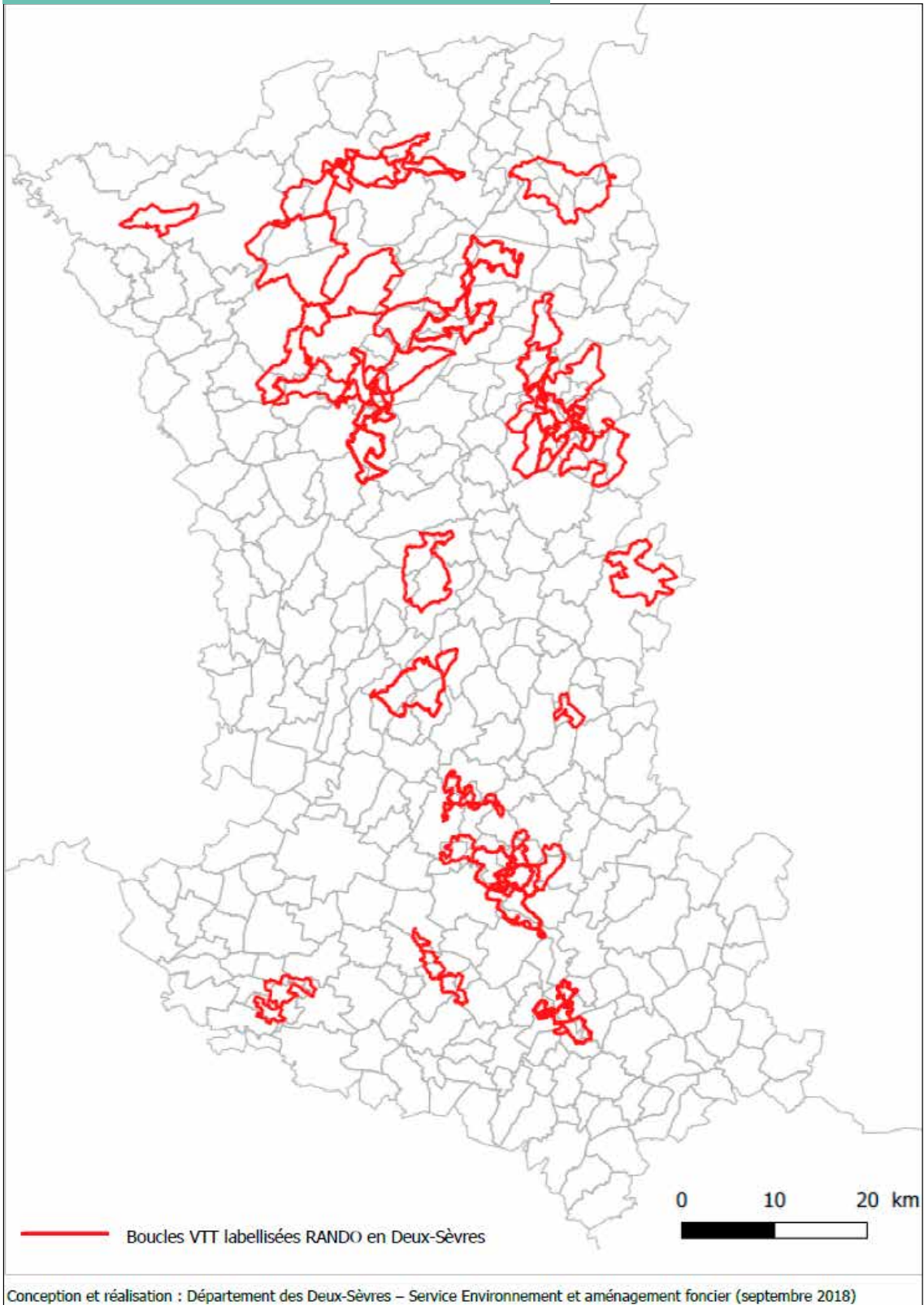
Les parcours doux ou de proximité sont des parcours en milieu urbain permettant une circulation confortable et sécurisée entre plusieurs points de la ville.

Ces itinéraires se développent dans le département, contribuent à promouvoir la pratique et renforcent le réseau départemental. L'inventaire de ces réalisations est nécessaire.



© Pascal Beltrami – LA VELO FRANCETTE®, Les jardins du Gué - Lhoumois

LES ITINERAIRES VTT EN DEUX-SEVRES





5. |

LES PRESTATAIRES "ACCUEIL VÉLO"

Les prestataires

Les prestataires « Accueil Vélo » regroupent l'ensemble des professionnels en mesure d'apporter un service aux usagers de la pratique cyclable.

Les prestataires techniques identifiés sont indiqués en annexe 16.

Ils comprennent deux typologies :

- les prestataires techniques (vendeurs, réparateurs ou ateliers associatifs),
- les opérateurs touristiques : loueurs de vélo, hébergeurs (campings ou aires naturelles de camping, hôtels, gîtes de groupe, d'étape, chambres d'hôtes), sites de visite et offices de tourisme.

La marque permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Le label « Accueil Vélo »

A SAVOIR

Accueil Vélo est un label national qui garantit un accueil de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires.

Déployé à l'échelle nationale, il s'agit d'une marque dont la co-propriété appartient à France Vélo Tourisme et au CRT Centre Val de Loire.

Le label permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Elle est mise à la disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des établissements impliqués dans le développement du tourisme à vélo, dans le cadre de la démarche France Vélo Tourisme.

Un établissement Accueil Vélo, c'est la garantie pour le touriste à vélo de :

- se trouver à moins de 4 km d'un itinéraire cyclable (inscrit au schéma national, régional ou départemental),
- disposer d'équipements adaptés : abri à vélos sécurisé, kit de réparation,
- bénéficier d'un accueil attentionné : informations et conseils utiles (circuits, météo, ...),
- disposer de services adaptés aux cyclistes : transfert de bagages, lavage et séchage du linge, location de vélos et accessoires, lavage des vélos.

En Deux-Sèvres, 56 structures sont labellisées « Accueil vélo » : 37 hébergements, 10 sites de visite, 5 loueurs et 4 offices du tourisme.

Le label Accueil Vélo n'est actuellement pas déployé de façon homogène à l'échelle du département. Les animations auprès du réseau de partenaires demeurent faibles. La notion d'itinéraire continu avec services est faible.

6.

LES OUTILS DE PROMOTION

Les outils de promotion comprennent l'ensemble des supports numériques et éditions mobilisés au service de la mobilité vélo et de la promotion touristique.

Les événements organisés autour du vélo constituent aussi des temps de promotion.

Les sites internet et supports numériques

Les sites internet accessibles sur le vélo en Deux-Sèvres concernent principalement la pratique touristique et de loisirs.

Quatre principaux sites internet départementaux et extra-départementaux assurent la promotion d'itinéraires parcourant le département (répertoire détaillé en annexe 16).

- site web de l'agence départementale du tourisme : <http://www.tourisme-deux-sevres.com>,
- site web de France vélo tourisme : <https://www.francevelotourisme.com>,
- site internet de la Vélo Francette : <https://www.lavelofrancette.com>,
- site internet de vélo et territoires : <https://www.velo-territoires.org>,
- site internet randonnée en Deux-Sèvres : <http://randoendeuxsevres.fr>.

Les sites internet des territoires infra départementaux assurent également cette promotion via leurs sites internet respectifs, ceux des partenaires demeurent faibles. La notion d'itinéraire continu avec services est faible.

Les éditions

Les éditions produites autour du vélo concernent essentiellement la pratique touristique et de loisirs.

Les éditions d'intérêt départemental et extra départemental sont des guides, des cartes, des topo-guides ainsi des magazines ou des flyers. Les principaux documents édités sont :

- guide pratique « le Marais poitevin à bicyclette » édition ADT,
- carte touristique vélo Bienvenue en Deux-Sèvres comprenant une carte générale sur le vélo avec les grands itinéraires, édition annuelle,
- carte Vélo Francette,
- topo-guide la Vélo Francette - édition Chamina édition 2018,
- topo-guide la Vélo Francette - édition Ouest France édition 2016,
- topo-guide le Marais poitevin à bicyclette, comprenant des cartes - édition PNR édition 2018.

La liste complète des supports identifiés est jointe en annexe 15.





© Philippe Wall - CD79 - Tour Poitou-Charentes

Les événements

Les événements constituent l'ensemble des manifestations : fêtes, animations, sorties, courses organisées autour de la thématique cyclable.

Les événements concernent principalement la pratique sportive pour laquelle des courses ou sorties sont organisées tout au long de l'année. Le Tour des Deux-Sèvres et le Tour Poitou-Charentes constituent les deux manifestations principales sur routes.

Des événements réguliers sont également organisés autour des pratiques VTT : courses, randonnées...

Les associations engagées dans les pratiques utilitaires organisent à présent des événements : Osons le vélo la nuit, sorties vélo loisirs ou cyclo conférences qui réunissent une centaine de participants.

Elles s'associent également aux collectivités ou des partenaires privés pour participer à des manifestations nationales : semaine de la mobilité ou fête du vélo. Ces événements peuvent réunir jusqu'à 1 000 participants (Niort).

Pour le vélo loisir, il n'existe pas de manifestation d'importance. Il peut être noté que l'association « Tuar automobile Club » a organisé l'été 2018, une randonnée de vieux vélos.

Ces événements participent à la notoriété du territoire autour du vélo. Ils permettent une découverte des itinéraires par des visiteurs extérieurs au département mais aussi par les habitants du territoire.

7. |

ÉTAT DES LIEUX DE L'ENGAGEMENT FINANCIER DU DÉPARTEMENT

Bilan de la réalisation des aménagements cyclables en Deux-Sèvres

Depuis 2011, le Département des Deux-Sèvres s'est engagé dans la création de voies cyclables conformément au schéma arrêté en septembre

de cette année. Ainsi, un budget de 8 M d'euros a été investi par la création de voies vertes, plan vélo Marais-Poitevin notamment.

► Opération sous maîtrise d'ouvrage du Département (hors coût de mobilisation du service travaux)

OPÉRATION	LONGUEUR (KM)	ITINÉRAIRES PRINCIPAUX	TYPE DE RÉALISATION	PÉRIODE DE RÉALISATION	COÛT (EN € TTC)
Voies vertes	70	Bressuire → Parthenay Bressuire → La Vendée Bressuire → Nueil les Aubiers	Acquisition, études, aménagement voies, signalisation, mobilier	2002 - 2015	4 540 228
	2	Finalisation Magné - Coulon	Aménagement voirie	2018	100 000
Plan vélo Marais Poitevin	19 aménagés Réseau de 80 km	Niort - Magné - Coulon - Sansais - Le Vanneau	Acquisition, études, aménagement voies, passerelles, signalisation, mobilier	1999 - 2017	4 272 672
Véloroute Niort → Parthenay	55	Niort → Champdeniers → Mazières → Parthenay	Aménagements légers Voies et signalisation	2010 - 2012	100 000

► Autres maîtrises d'ouvrage

OPÉRATION	LONGUEUR (KM)	ITINÉRAIRES PRINCIPAUX	TYPE DE RÉALISATION	PÉRIODE DE RÉALISATION	COÛT (EN € TTC)
Le Thouet à vélo <i>Maître d'ouvrage : Syndicat mixte de la Vallée du Thouet</i>	121	St Martin de Sanzay → Parthenay → Le Beugon	Etudes, aménagements légers, Voies, signalisation, mobilier	2004 - 2014	2 100 000
Véloroute Vallée Argenton <i>Maître d'ouvrage : Agglo 2B</i>	54	Thouars → Argenton les Vallées → Bressuire	Signalisation (hors frais de pose)	2013 - 2014	9 000



Investissements annuels du Département

Depuis 2015, et par anticipation du présent schéma, le Département a fait le choix de poursuivre la réalisation de voies vertes et de finaliser par priorité le plan vélo du Marais-Poitevin.

► Investissements du département pour la réalisation d'aménagements cyclables

	VOIES VERTES	MARAI POITEVIN	AUTRES SECTEURS	TOTAL
2015	203 189 €	99 186 €		302 375 €
2016	76 717 €	152 673 €	0 €	229 390 €
2017	7 032 €	137 991 €	0 €	145 023 €
2018	0€	121 000 €	0 €	121 000 €

Entretiens annuels par le Département

A ce jour, ce sont près de 300 km d'itinéraires cyclables qui sont entretenus par notre collectivité, conformément à l'état décrit ci-dessous.

► Contribution du Département à l'entretien du réseau cyclable

ITINÉRAIRE CONCERNÉ PAR UNE INTERVENTION DU DÉPARTEMENT	LONGUEUR (KM)	FORME DE LA CONTRIBUTION	MONTANT MOYEN (EN € / AN)
Voie vertes : Bressuire ► Parthenay Bressuire ► Moutiers sous Chantemerle Bressuire ► Nueil les Aubiers	70	Entretien sous maîtrise d'ouvrage Département*	25 000
Réseau du Plan Vélo Marais Poitevin	160	Subvention au PNR Marais Poitevin	40 000
		Entretien sous maîtrise d'ouvrage Département	13 000
Vélo Routes : Parthenay ► Niort Le Beugnon ► La Vendée	67	Entretien sous maîtrise d'ouvrage Département *	2 000

* hors mobilisation mission travaux

ANNEXES

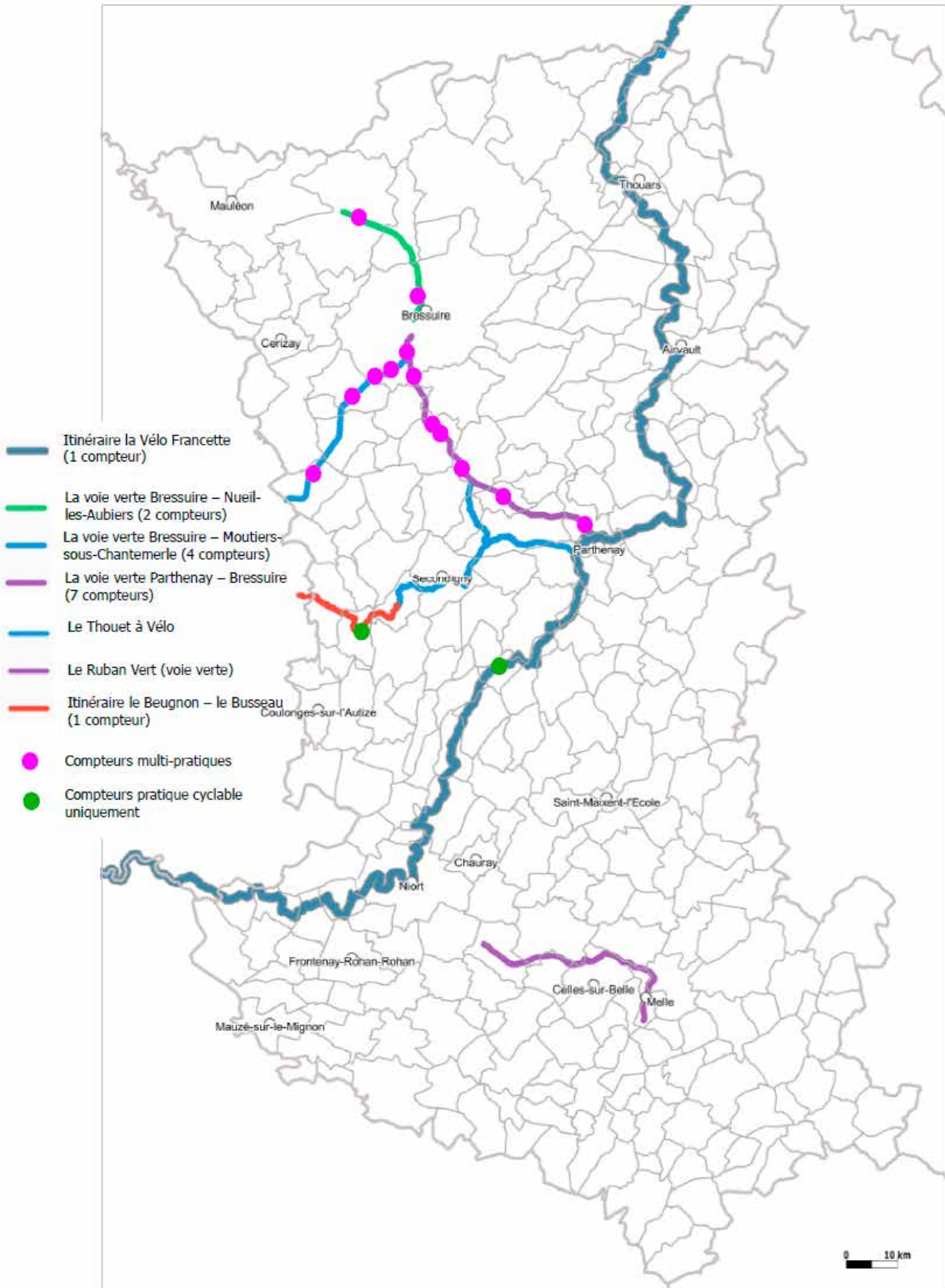


Annexe 1	Localisation des dispositifs de comptage du Département	72
Annexe 2	Signalétiques directionnelles des aménagements cyclables des Deux-Sèvres	73
Annexe 3	Part des actifs qui ne travaille pas dans leur commune de résidence	73
Annexe 4	Les voies communales en Deux-Sèvres	73
Annexe 5	Les routes tranquilles des Deux-Sèvres et autres voies de circulation	73
Annexe 6	Les différents types d'aménagement cyclable	73
Annexe 7	Identification des points possibles d'intermodalité	73
Annexe 8	Aires d'attraction à vélo des collèges publics	73
Annexe 9	Les itinéraires cyclables en Deux-Sèvres	73
Annexe 10	Les itinéraires cyclables du Marais poitevin	73
Annexe 11	Les voies vertes en Deux-Sèvres	73
Annexe 12	Les itinéraires VTT en Deux-Sèvres	73
Annexe 13	Les itinéraires doux	73
Annexe 14	Les prestataires labellisés « Accueil Vélo »	73
Annexe 15	Supports de communication autour du vélo	73
Annexe 16	Les prestataires techniques vélos	73
Annexe 17	Suivi des accidents corporels	73



ANNEXE 1

Localisation des dispositifs de comptage du Département



Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement foncier (septembre 2018)

ANNEXE 2

Signalétiques directionnelles des aménagements cyclables des Deux-Sèvres

► Signalisation directionnelle des voies vertes départementales



► Signalisation directionnelle des véloroutes départementales





ANNEXE 2 - SUITE

Signalétiques directionnelles des aménagements cyclables des Deux-Sèvres

► Signalisation directionnelle des itinéraires du Thouet à vélo



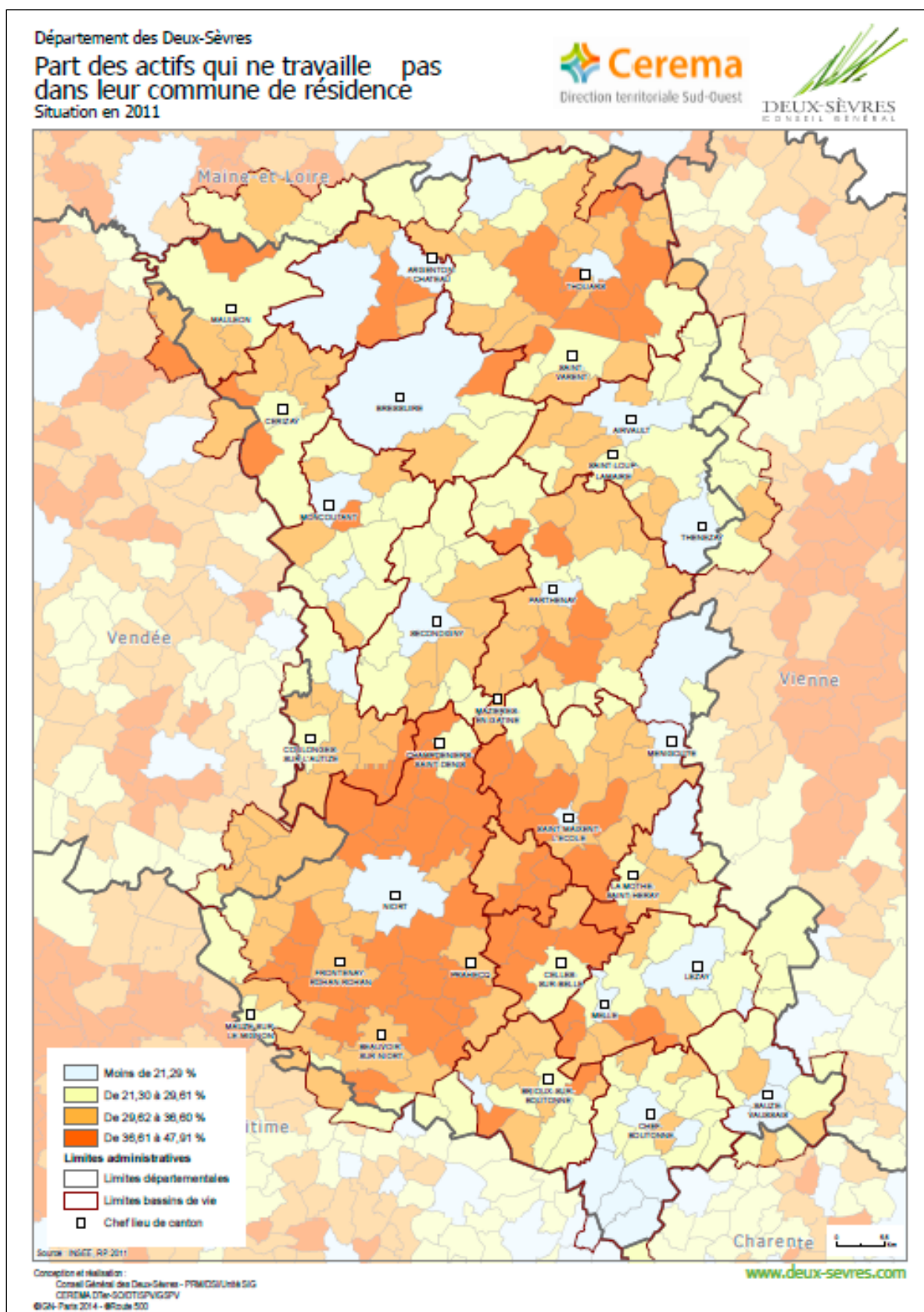
► Signalisation directionnelle des itinéraires du Marais Poitevin





ANNEXE 3

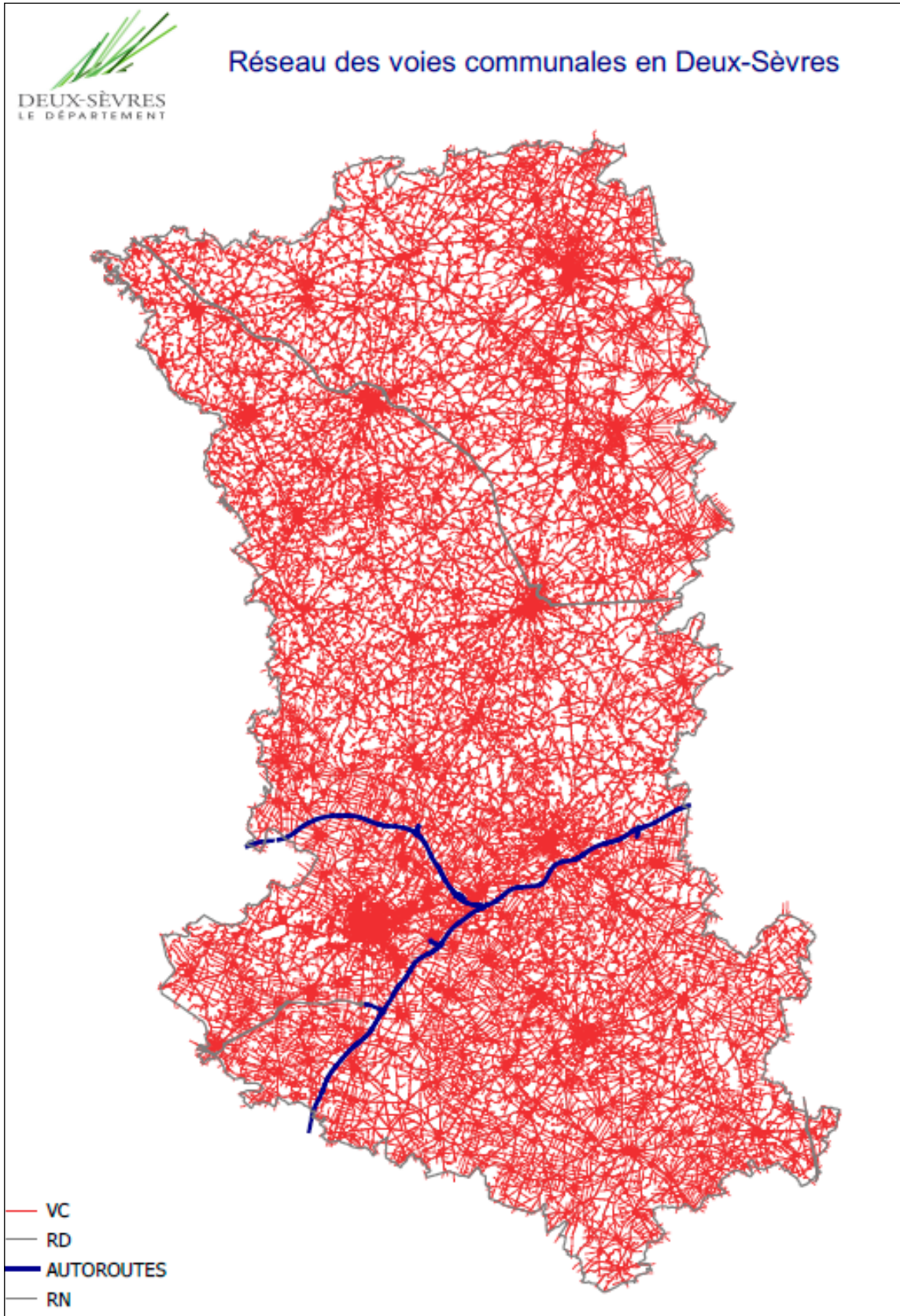
**Part des actifs qui ne travaillent pas
dans leur commune de résidence**





ANNEXE 4

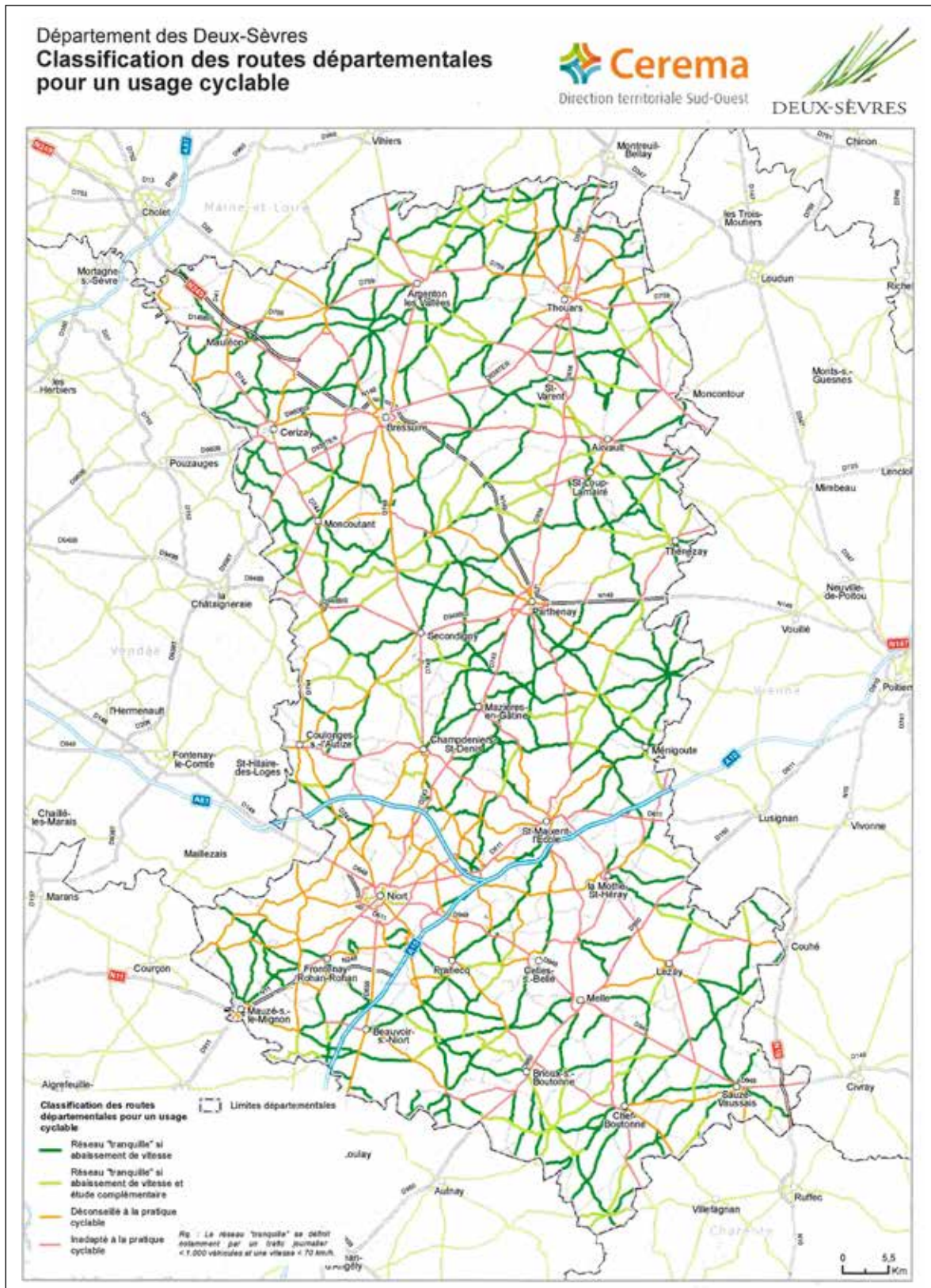
Les voies communales en Deux-Sèvres





ANNEXE 5

Les routes tranquilles des Deux-Sèvres et autres voies de circulation



ANNEXE 6

Les différents types d'aménagement cyclable

LES DIVERS TYPES D'AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Rappel : selon le code de la route, le dépassement des cyclistes doit s'effectuer en laissant un espace de 1,50 m en rase campagne et de 1 m en agglomération.



© Philippe Fournier

■ La bande cyclable

voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies (article R.110-2 du code de la route)

La bande cyclable correspond au concept de **cohabitation séparée**. Elle est normalement **conseillée et non obligatoire**. La **largeur recommandée est de 1,50 m** en standard, marquage compris et si possible 1,70 m où les emprises le permettent.

■ La surlargeur cyclable

Hors agglomération, les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les accotements équipés d'un revêtement routier (article R-431-9 du code de la route).

Le principe de la surlargeur cyclable, accotement revêtu, coïncide avec celui de la **bande dérasée multifonctionnelle** définie dans l'instruction sur les conditions techniques d'aménagement des routes principales. Outre la circulation des cycles, cette voie permet aux conducteurs d'effectuer des manœuvres de « récupération ». La **largeur recommandée** est de 1,10 m y compris marquage.



■ La piste cyclable

Chaussée exclusivement réservée aux cycles, à deux ou trois roues, en général séparée de la chaussée. Elle peut être bidirectionnelle ou à sens unique. Elle a le statut d'une voie de circulation à part entière et est indépendante des voies qu'elle longe ou croise.

■ La route partagée

Les panneaux C50 avec un message « Partageons la route » peuvent engendrer une certaine confusion en ce sens qu'on pourrait sous-entendre que sur les routes qui n'en sont pas équipées les automobilistes n'ont pas à partager la route !

Il est plus intéressant d'implanter des panneaux C50 avec un message informatif pour rappeler aux automobilistes qu'ils doivent doubler les cyclistes à plus de 1,5 m hors agglomération.



ANNEXE 7

Identification des points possibles d'intermodalité

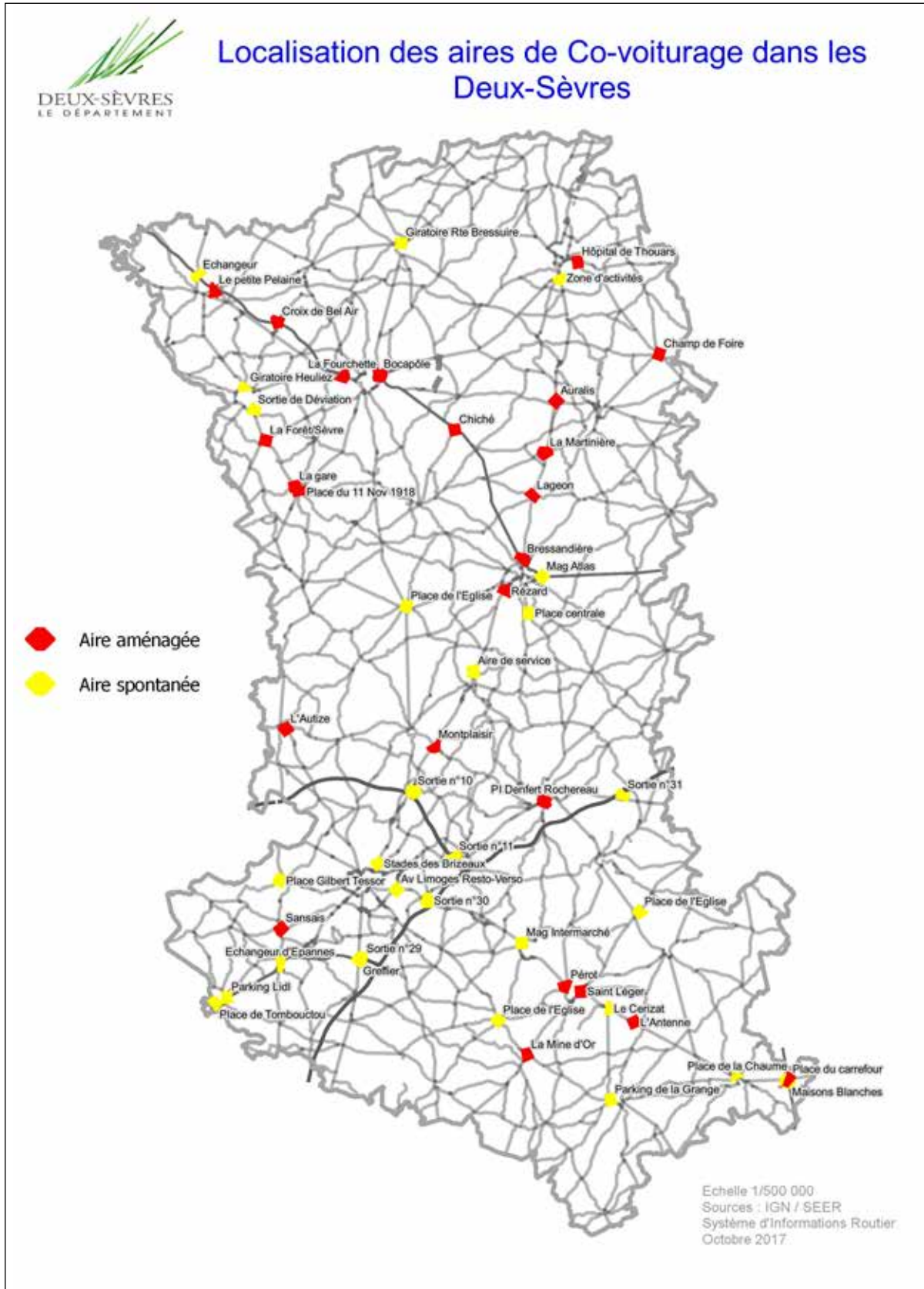
► Réseau de bus des Deux-Sèvres





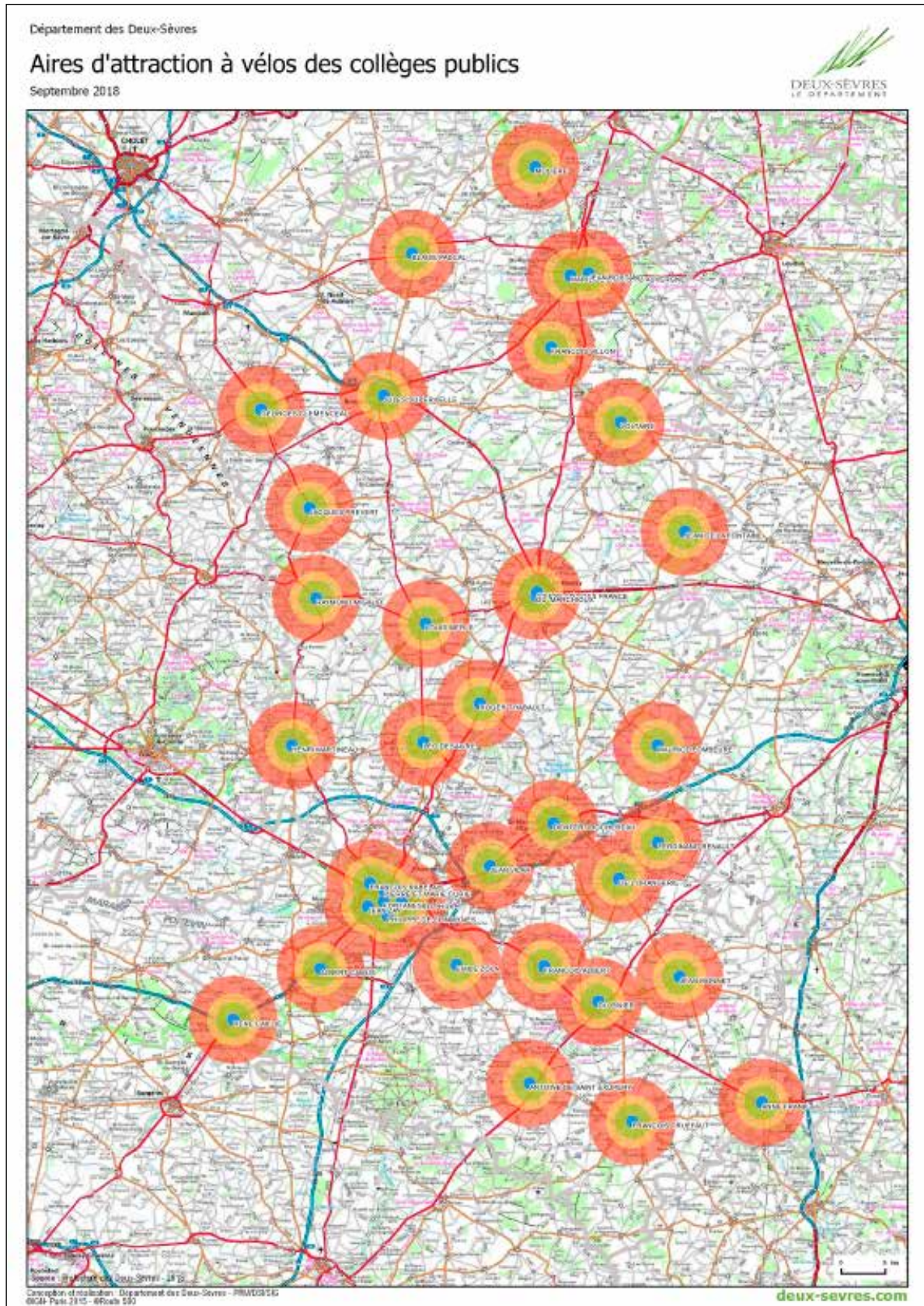
ANNEXE 7 - SUITE

Identification des points possibles d'intermodalité



ANNEXE 8

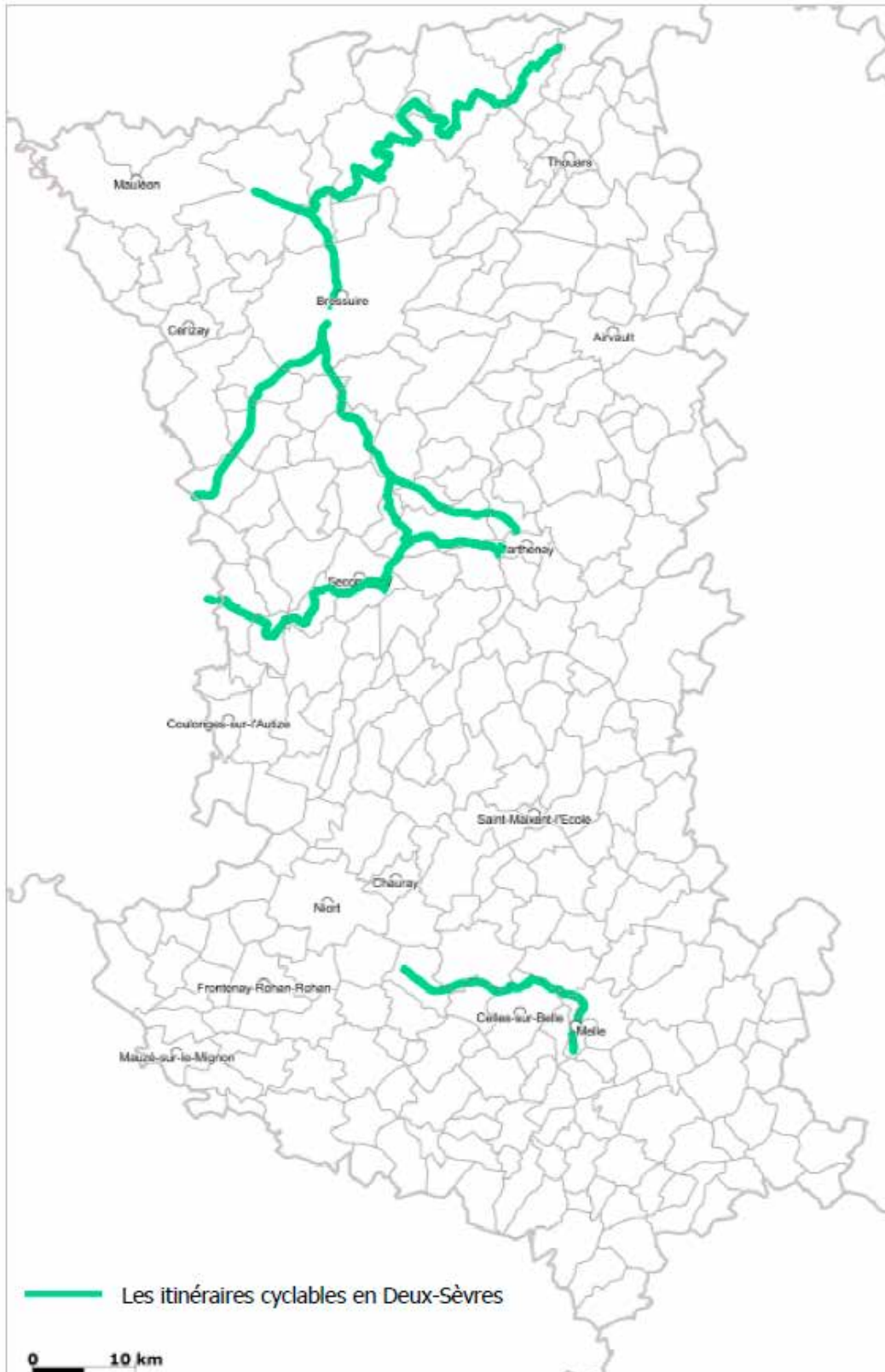
Aire d'attraction à vélo des collèges publics





ANNEXE 9

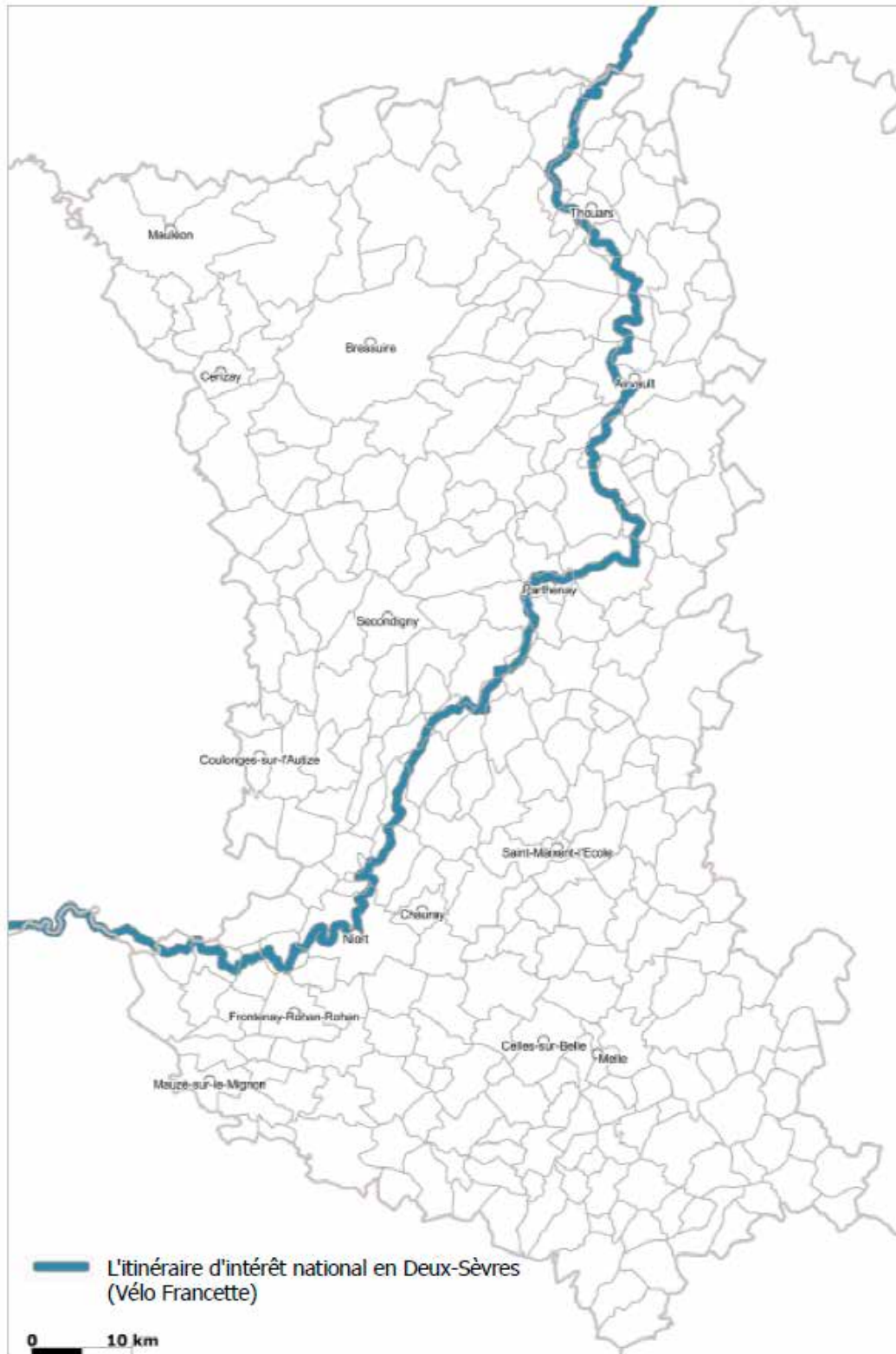
Les itinéraires cyclables en Deux-Sèvres



Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement Foncier (septembre 2018)

ANNEXE 9 - SUITE

Les itinéraires cyclables en Deux-Sèvres

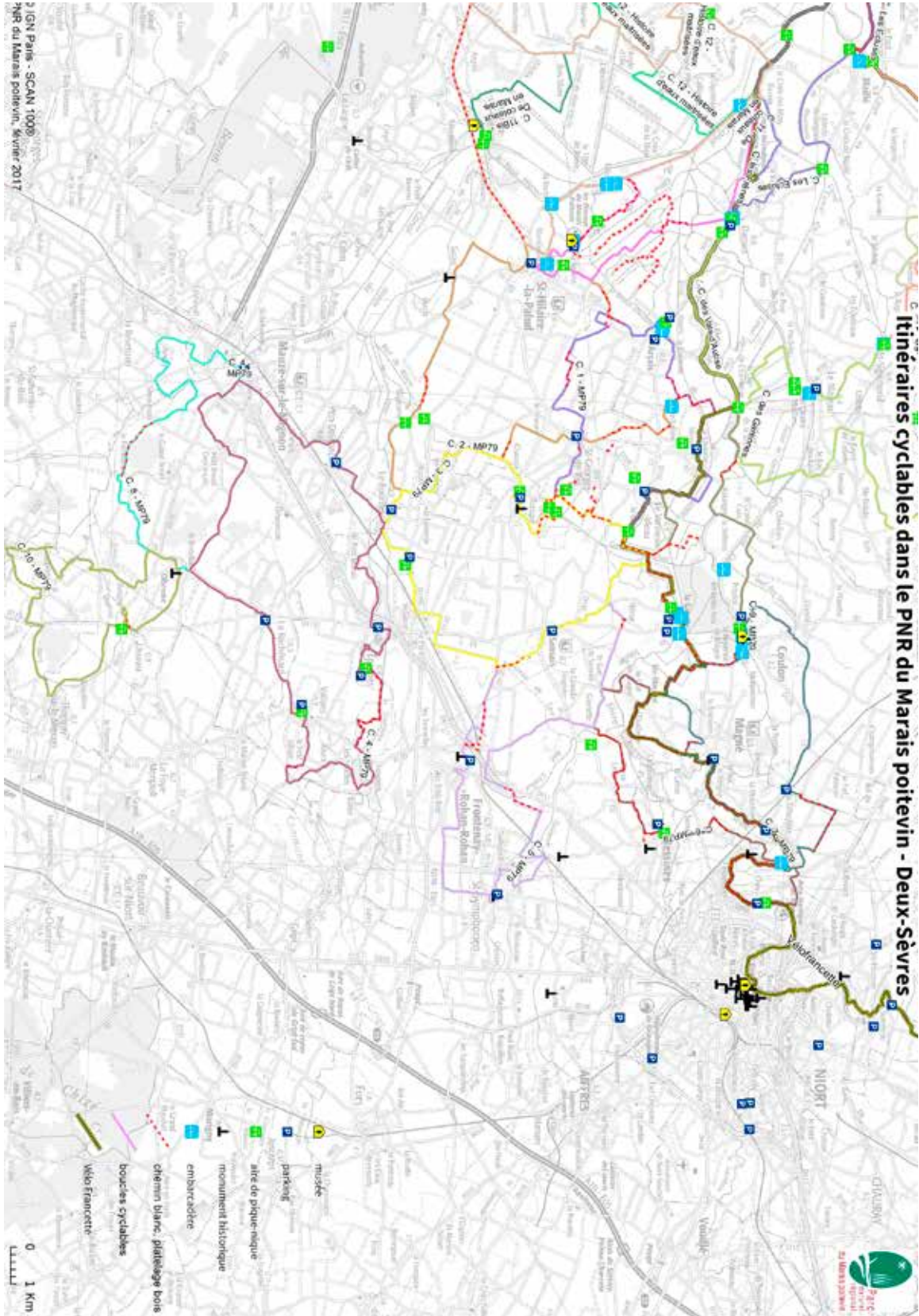


Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement foncier (septembre 2018)



ANNEXE 10

Les itinéraires cyclables du Marais poitevin



ANNEXE 11

Les voies vertes en Deux-Sèvres

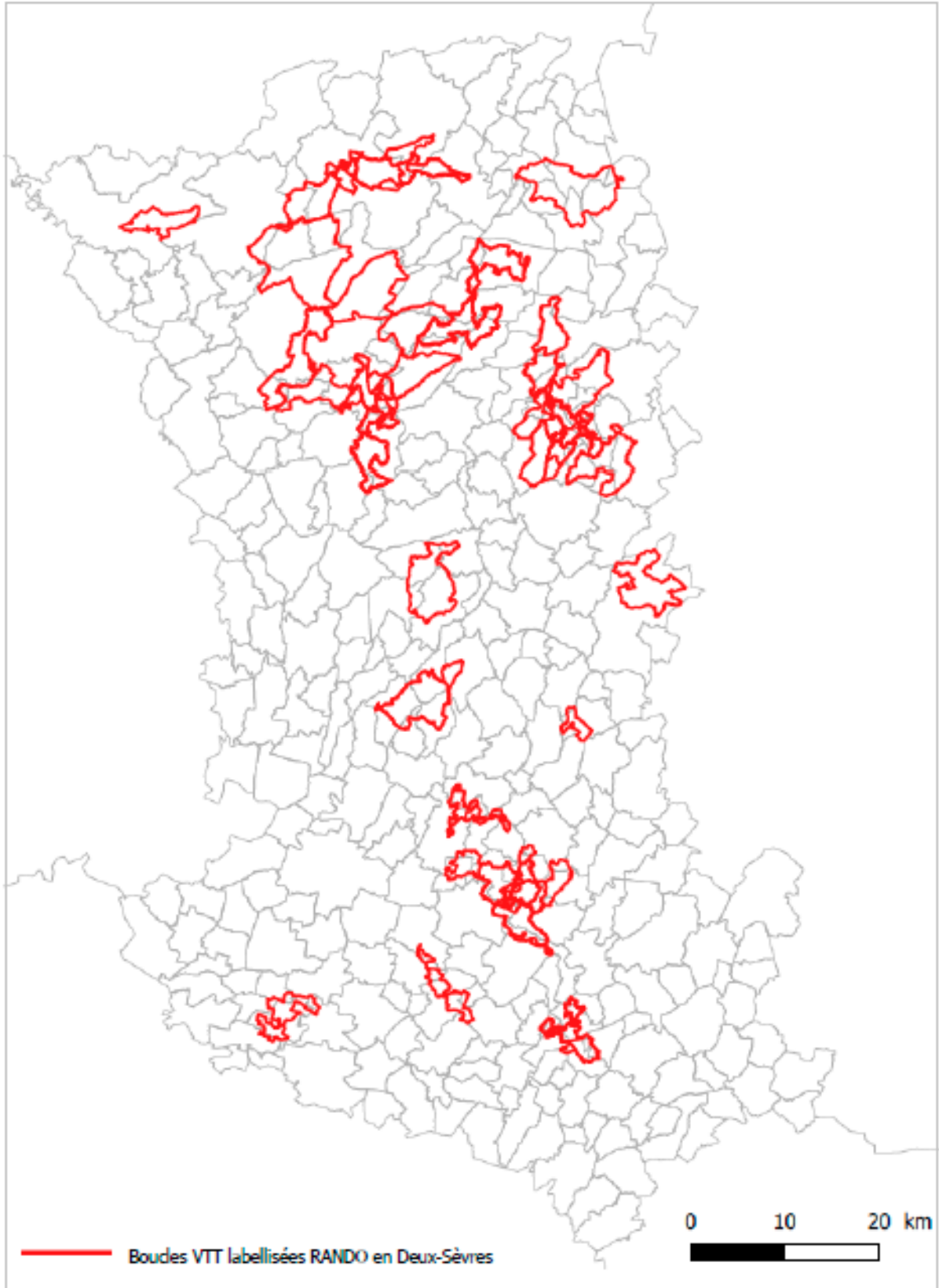


Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement foncier (septembre 2018)



ANNEXE 12

Les itinéraires VTT en Deux-Sèvres



Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres – Service Environnement et aménagement foncier (septembre 2018)

ANNEXE 13

Les itinéraires doux

PARCOURS SÉCURISÉS (itinéraires doux) DE LA VILLE DE NIORT

Brèche > La Mude

Brèche > Terre de sport

Brèche > Siège CAN

Brèche > Centre hospitalier

Brèche > Darva

Brèche > MAAF

Brèche > MAIF

Brèche > Pôle universitaire

Brèche > SMACL



ANNEXE 14

Les prestataires labellisés « Accueil Vélo »**(adhésions en cours de renouvellement)**

Aire Naturelle de Camping du Cébron

Camping Côté Lac (La Fragnée) à Verruyes

Camping de Fumailles à La Peyratte

Camping de la Venise Verte à Coulon

Camping du Bois Vert au Tallud

Camping le Martin pêcheur à Magné

Centre d'hébergement Le Châtelier à Missé

Chambre d'hôte Les Roseaux

Chambre d'hôtes Le Logis de Sèvre à Niort

Chambre d'hôtes l'Horizon à Niort

Chambre d'hôtes Mme Chollet Plat à Arçais

Chambre d'hôtes Mr Leysenne à Arçais

Chambres d'hôtes La Petite et la Grande Jarriette

Chambres d'hôtes La Villa Ayrault à Châtillon sur Thouet

Chambres d'Hôtes le Paradis à Champdeniers

Chambres d'hôtes Le Vieux Château à Airvault

Embarcadère cardinaud à Magné

Embarcadère Prada à Coulon

Gîte de Bel Air à Surimeau

Gîte de Monteil à Saint-Généroux

Gîte de séjour et meublé Maison de Chantemerle à Niort

Gîte d'Etape La Collégiale à Saint-Marc la Lande

Gîte rural la Grenouille à La Garette (Sansais)

Gîtes au Pré (La Gatinelle et la Cabrette) à Pompaire

Gîtes La Bicyclette Verte à Arçais

Hôtel Saint-Jacques à Parthenay

hôtel Au Marais à Coulon

Hôtel de la Gare à Thouars

Hôtel du Chapeau Rouge à Saint Loup sur Thouet

Hôtel du Cygne à Airvault

Hôtel Ibis Style à Niort (Grand Hôtel)

Hôtel Le Central à Coulon

Hôtel Mercure à Niort

Hôtel Saint Jacques à Parthenay

Hotel Sandrina à Niort

Location de cycles : La Libellule à Coulon

Location de Cycles : le Beau Vélo de Robigo à Niort

Location de cycles : les Vélos du Marais à Coulon

Location de cycles ; La Bicyclette Verte à Arçais

Location de cycles : Venise Verte Evasion à Coulon

Bureau d'Information Touristique d'Arçais

Bureau d'information touristique à Coulon

Office de tourisme de Niort

Office de Tourisme de Thouars

Résidence Apart'city à Niort

Site de visite : Embarcadère les Frênes à La Garette(Sansais)

Site de visite : Embarcadère la Trigale à Coulon

Site de visite : Les Oiseaux du Marais à St-Hilaire la Palud

Site de visite : salle du patrimoine à Parthenay

Site de visite : Du coq à l'ane à St Georges de Rex

Sites de visite Les Jardins du Gué à Lhoumois

Site de visite : Musée Henri BARRET à Thouars

Site de visite : Musée Jacques Guidez à Airvault

Village de Gîtes de Gîtes La Ballastière à St Martin de Sanzay

ANNEXE 15

Supports de communication autour du vélo

► Sites internet :

- Site web de l'agence départementale du tourisme : <http://www.tourisme-deux-sevres.com/>
- Site web de France vélo tourisme : <https://www.francevelotourisme.com/>
- Site internet de la Vélo Francette : <https://www.lavelofrancette.com/>
- Site internet de vélo et territoires : <https://www.velo-territoires.org/>

► Editions recensées :

- Magazine du tourisme dans les Deux-Sèvres 2016 - 36 pages dont 4 pages vélo,
- Carte touristique vélo bienvenue en Deux-Sèvres comprenant une carte générale sur le vélo avec les grands itinéraires, édition annuelle,
- Carte Vélo Francette,
- Topo-guide la Vélo Francette - édition Chamina édition 2018,
- Topo-guide la Vélo Francette - édition Ouest France édition 2016,
- Topo-guide le Marais poitevin à bicyclette, comprenant des cartes - édition PNR édition 2018.



ANNEXE 16

Les prestataires labellisés « Accueil Vélo »

(adhésions en cours de renouvellement)

**Culture Vélo - réparateur/ vendeur/
loueur occasionnel**

Bessines - 05.49.63.70.15

La Bicyclette Verte – loueur – Accueil vélo

Arçais - Tél. : 05 49 35 42 56

La Bicyclette du Martin pêcheur - loueur

Arçais - Tél : 05 49 35 62 34

Vélo Cité - réparateur/loueur/vendeur

Bressuire - Tél. : 05 49 81 56 10

**Le Guidon Niortais - réparateur/vendeur/loueur
occasionnel**

Chauray – Tel : 05.49.34.68.49

La Libellule – loueur – Accueil Vélo

Coulon - Tél. : 05 49 35 83 42

**Etablissement Pouzet - réparateur/loueur/
vendeur**

Coulonges-sur-L'Autize - Tél. : 05 49 06 01 31

**Les Vélos du Marais poitevin – loueur – Accueil
Vélo**

Magné - Tél. : 05.49.35.90.47

Pescalis - loueur

Moncoutant.- Tél : 05 49 72 00 01

**Le Beau Vélo de Robigo - loueur/réparateur –
Accueil Vélo**

Niort et à Magné- Tél.: 05 49 34 68 31

Cycle Guyonnet - loueur/vendeur/réparateur

Niort - Tél.: 05 49 73 98 86

Destination Vélo - réparateur /vendeur

Niort – 05.49.35.27.15

Vélo Gâtine - réparateur/vendeur/ loueur

Parthenay - Tél. :05 49 71 11 92

Base de loisirs du Lambon - loueur

Prailles - Tel : 05 49 35 13 57

L'île du Leydet - loueur

Saint-André-sur-Sèvre - Tél : 06 95 26 98 22

Embarcadère du Port de Montfaucon - loueur

Saint-Hilaire-la-Palud - Tél : 05 49 35 34 97

Venise Verte Évasion – loueur – Accueil Vélo

Sansais - La Garette - Tél : 05 49 35 93 46

Loisirs du Marais - loueur

Sansais - La Garette - Tél : 05 49 24 51 10

Planète Vélo 79 - Réparateur/Vente/ location VAE

Sainte-Radegonde - Tel : 05 17 32 11 62

**Cycles Gaborit - Réparateur/Vente/ location de
vélo**

Thouars – Tel : 05 49 68 03 65

2 roues 79 - réparation/vente/loc à venir

Moncoutant - Tél : 05 49 80 13 51

**ARCM - réparation de cycle (pour dépannage
seulement)**

Magné - Tel : 05 49 24 47 63

Plein Gaz –

Saint-Maixent-l'École - Tel : 05 49 28 48 25

Pure bike - réparation/ vente

Saint-Maixent-l'École - Tel : 09 72 29 11 33

Ecocycles -

Lezay – Tel : 05 49 29 58 32

Décathlon

Niort – Tel : 05 49 33 34 89

Intersport - réparateur

Niort – Tel : 05 49 33 39 22

**Vélos mis à disposition par la Communauté de
Communes du Thouarsais :**

- Base de loisirs des Adillons – Luché-Thouarsais -
Tel : 05.49.96.74.88

- Site de La Ballastière- Saint-Martin-de-Sanzay –
Tel : 05.49.67.72.92

- Hotel de la Gare – Thouars – Tel : 05.49.66.20.75

- Epicerie chez Fanny – Massais – Tel : 05.49.96.23.31

- Oiron Garage – Oiron – Tel : 05.49.96.54.15

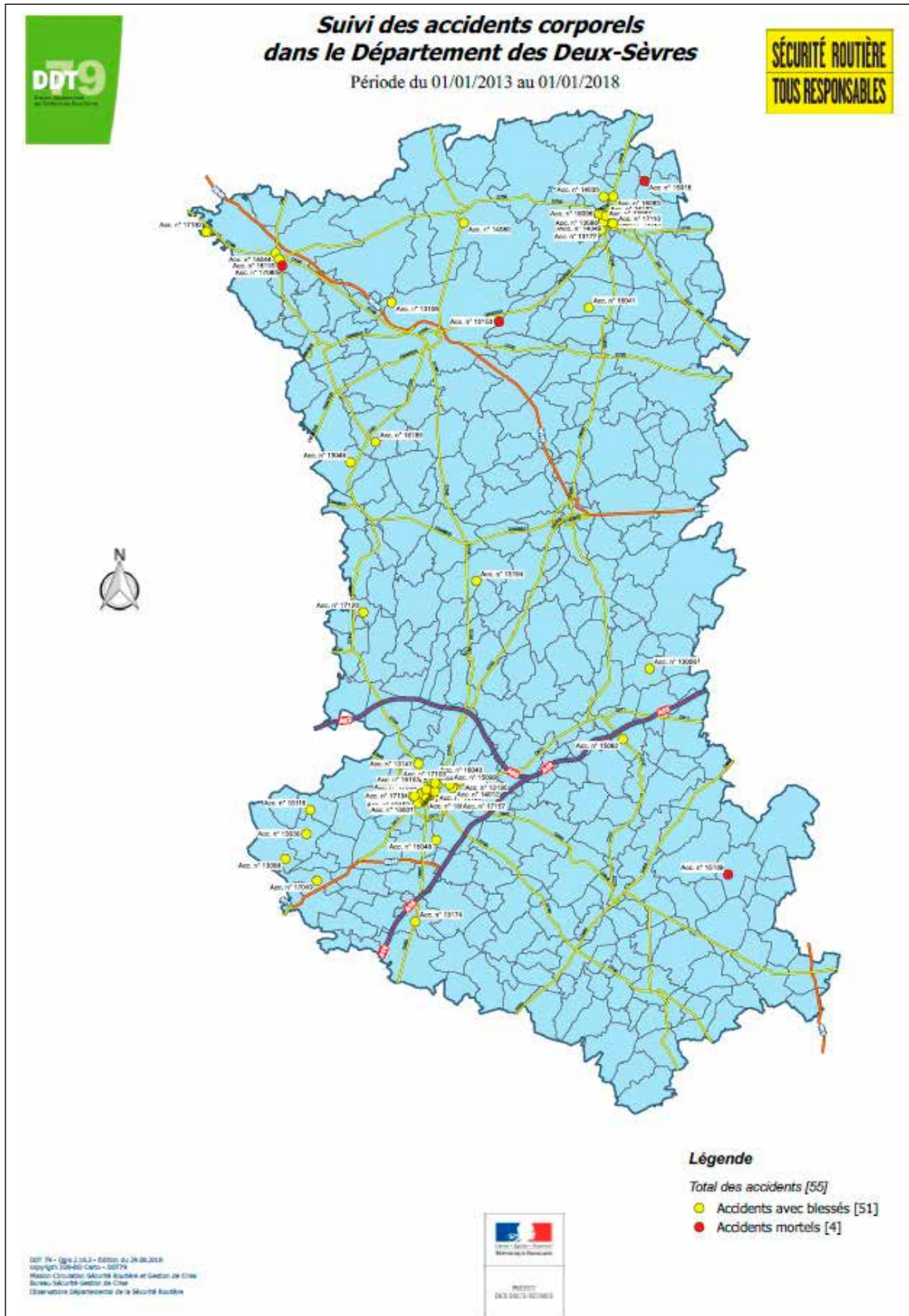
- Au marché d'Annie – St Varent – Tel : 05.49.96.31.49

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme du
Pays Thouarsais : 05.49.66.17.65



ANNEXE 17

Suivi des accidents corporels



**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SEVRES**

Mission Tourisme

Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79021 NIORT Cedex

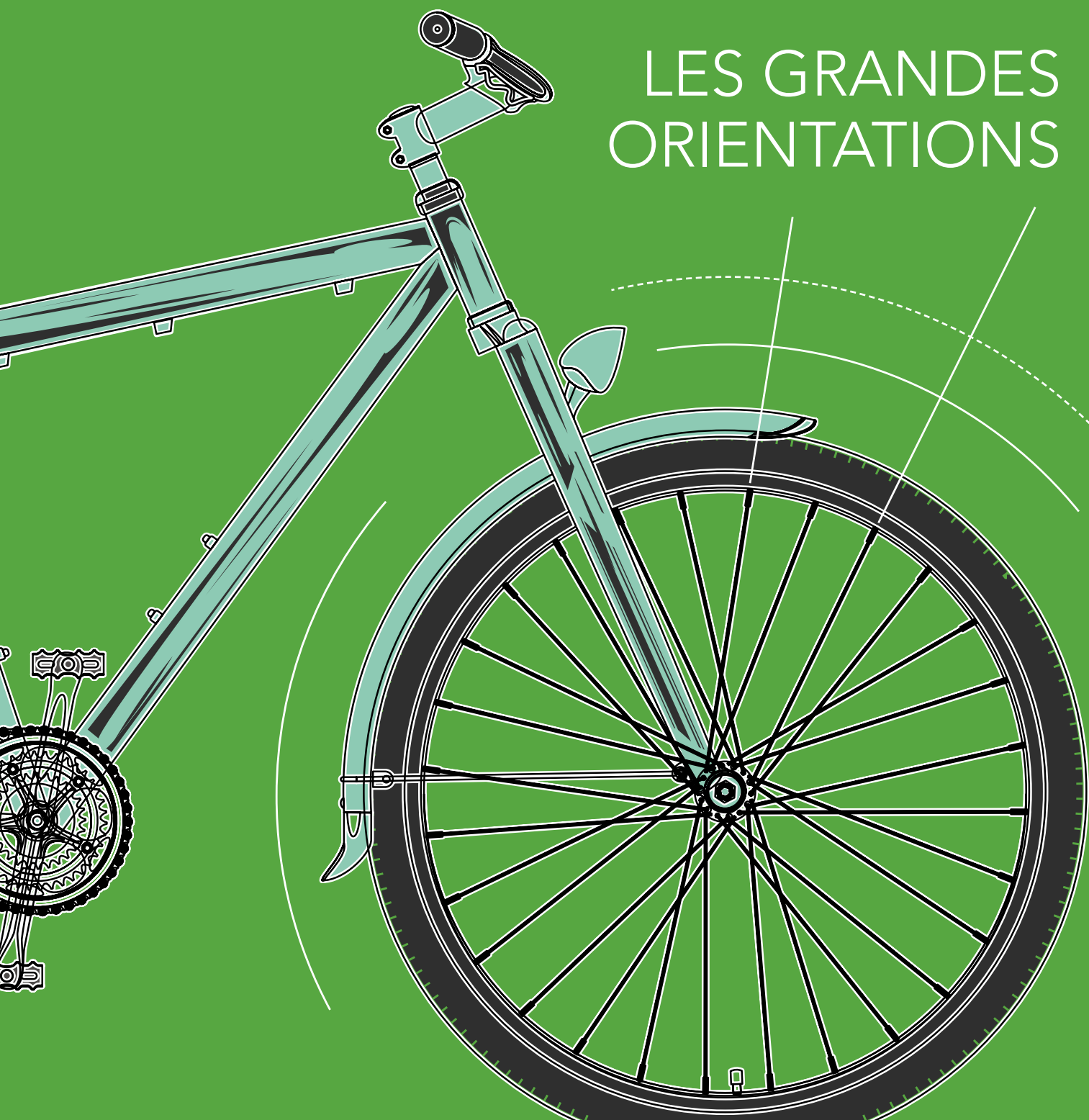
Tél : 05 49 77 87 79

Conception et réalisation : DGS/Communication interne
Impression : Imprimerie départementale
Novembre 2018

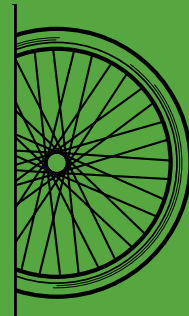


SCHÉMA CYCLABLE TOURISTIQUE DES DEUX-SÈVRES

LES GRANDES
ORIENTATIONS



SOM



MAI

RE

Edito

3

**Diagnostic
de la filière vélo**

4

**Les propositions
du schéma scyclable**

14



ÉDITO



En 2011, le Département des Deux-Sèvres validait son schéma départemental cyclable et de loisirs (CP du 26 septembre 2011). Il s'agissait alors d'organiser un réseau départemental et de favoriser la mise en tourisme des itinéraires.

Lors de la séance du 16 décembre 2016 et avec l'adoption du schéma départemental du tourisme, l'itinérance touristique est retenue comme une des priorités de développement.

Le schéma cyclable 2018-2023 porte des ambitions multiples et transversales :

- permettre un renforcement et une diversification de l'offre touristique et de loisirs répondant à une demande croissante de la part des clientèles françaises et internationales ;
- faire découvrir ou redécouvrir aux Deux-sévriens les curiosités touristiques ;
- développer et valoriser les territoires traversés par les grandes infrastructures ;
- promouvoir l'ensemble des usages du vélo.

Co-construit avec les acteurs partie de la filière vélo et en étroite collaboration avec les EPCI, le Parc Naturel Régional et le Syndicat mixte de la Vallée-du-Thouet, ce schéma cyclable doit permettre d'accroître l'attractivité de la destination Deux-Sèvres.

Il ouvre aussi vers d'autres usages notamment touristiques et intègre les problématiques liées à la sécurité des usagers, à la mobilité des cyclistes, à la demande utilitaire, aux déplacements liés au travail.

Le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor en France et particulièrement dans le Grand Ouest avec des itinéraires structurants (la Loire à Vélo et la Vélo Francette), qui impactent positivement le développement du tourisme dans les Deux-Sèvres.

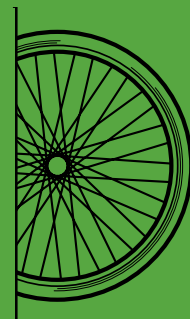
Pour rappel, la France se situe en deuxième position (après l'Allemagne) des destinations touristiques mondiales pour le vélo loisir. Le poids économique de la filière vélo devient majeur. Le tourisme à vélo a représenté 9 millions de séjours au cours de l'année 2017, et un chiffre d'affaires global supérieur à 2 milliards d'euros. Par ailleurs, 25 % des clientèles touristiques à vélo dans notre pays sont étrangères, avec une part importante des clientèles germaniques, néerlandaises et britanniques.

Le poids économique du vélo est donc essentiel, il constitue un atout à ne pas négliger pour renforcer l'attractivité de notre destination. C'est pourquoi le développement du vélo tourisme constitue un des axes forts de notre schéma départemental.

Gilbert FAVREAU

*Président du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres*

DIA
GNOS
TIC



**DE LA
FILIÈRE
VÉLO**



1. |

LA MÉTHODOLOGIE : UN SCHÉMA CO-CONSTRUIT

Ce schéma a été co-construit avec une large partie des acteurs de la filière vélo du Département des Deux-Sèvres.

Des rencontres ont été organisées durant toute l'année 2018 avec les 8 communautés de communes du département, le parc naturel régional du Marais poitevin, le syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT) et les acteurs de la filière.

Ce schéma vélo s'est également appuyé dans son élaboration sur les observations et les attentes formulées par une partie

des prestataires labellisés « Accueil Vélo » dans le département, sur les orientations stratégiques définies par le comité d'itinéraire la Vélo Francette, coordonné depuis 2014 par le Département des Deux-Sèvres.

La réalisation de ce schéma départemental cyclable a été accueillie avec beaucoup d'intérêt.



© Philippe Wall - CD79, La Garette



Les territoires rencontrés ont mis l'accent sur les éléments suivants :

- des retombées économiques locales déjà perceptibles du fait de la fréquentation en hausse continue. Pour la Vélo Francette par exemple : le camping de La Peyratte a dû rouvrir pour assurer l'accueil de vélotouristes. De même, la communauté de communes du Val de Gâtine a observé une hausse de l'offre d'hébergement liée à la fréquentation de cette véloroute,
- les communautés de communes souhaitent développer le label Accueil Vélo sur leur territoire pour améliorer la qualité du service d'accueil,
- les propositions du Département sont jugées pertinentes au regard des connexions qu'il permet avec les itinéraires des départements voisins,
- la nécessité de se coordonner avec les départements voisins,
- la nécessité d'une bonne communication associée au nouveau schéma cyclable à vocation touristique,
- dans le nord du département, la nécessité d'assurer la liaison entre le Saumurois et le Puy du Fou, notamment grâce à la véloroute de la vallée de l'Argenton. De même, valoriser la proximité de l'abbaye Notre Dame de Fontevraud (49) et du Center Parc de Morton (86),
- le tracé de la V94, inscrit au schéma national cyclable, est à adapter au projet de la communauté de communes du Haut-Val-de-Sèvre de faire découvrir la vallée de la Sèvre et au projet de véloroute jacquaire de la Vienne. La connexion pourrait se faire au niveau de la commune de Chenay,
- le prolongement de la voie-verte depuis Nueil-les-Aubiers vers la Vendée ou le Maine-et-Loire constitue un enjeu fort de continuité de l'itinéraire, mais sa réalisation doit être coordonnée avec les départements voisins.
- la connexion entre le Marais poitevin et Zoodyssée est accueillie très favorablement et permettrait de rejoindre l'itinéraire de la vallée de la Boutonne en Charente-Maritime puis la Vélodyssée entre Rochefort et La Rochelle pour revenir dans le Marais poitevin par la Vélo Francette,

- les modalités de rétrocession des chemins et ouvrages aménagés par le Département dans le Marais poitevin sur le domaine communal doivent faire l'objet d'une concertation avec les maires des communes concernées et la CAN.

L'élaboration d'un schéma départemental des mobilités actives

Autorité organisatrice des transports, le Département a piloté en 2012 des assises de la mobilité.

Construites avec l'objectif d'améliorer la prise en compte des différentes formes de mobilités dans le plan départemental des transports, ces assises ont réuni sous forme de groupes de travail, les collectivités et EPCI concernées ainsi que les représentants des usagers : trains, personnes handicapées, vélos...

S'appuyant sur les conclusions de ces échanges, le Département a mandaté en 2014 la direction territoriale Sud Ouest du CEREMA en vue de l'élaboration d'un schéma départemental des mobilités actives.

Dans un premier temps, des entretiens ont été conduits auprès des personnes ressources des différents opérateurs de la mobilité, de représentants du milieu associatif et d'usagers.

Cette étape a permis une connaissance commune du territoire et une analyse partagée de l'offre.

Les études de terrain menées sont venues, dans un second temps, étayer le diagnostic par la prise en compte de réalisations concrètes.

Au final, cette étude de préfiguration met en contexte la mobilité en milieu rural. Elle identifie les particularités et bienfaits des modes actifs sur des volets tant économiques que sanitaires. Les leviers disponibles pour activer la pratique d'autres formes de mobilité, tout comme les freins à son développement, sont présentés.

Le potentiel du territoire et les premières pistes d'actions devant guider l'élaboration du schéma départemental cyclable sont révélés.



Les attentes des acteurs du vélo et les orientations des réseaux

Le label Accueil Vélo est déployé à l'échelle nationale, il s'agit d'une marque dont la copropriété appartient à France Vélo Tourisme et au CRT Centre Val de Loire.

La marque permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Les services du Département des Deux-Sèvres et notamment la mission tourisme sont régulièrement en contact avec des prestataires Accueil vélo et aussi des professionnels non labellisés.

S'agissant de la politique départementale cyclable, on notera des attentes pour :

- une meilleure visibilité de l'offre Accueil Vélo du département dans une logique de réseau, de promotion croisée. Par exemple un hébergeur Accueil Vélo ayant connaissance de l'offre globale pourra plus facilement (s'il n'a pas la possibilité d'accueillir un cyclotouriste) recommander un autre hébergement présentant les mêmes garanties en termes de services. Il est aussi intéressant de connaître l'offre de loisirs et les sites de visite pour orienter le cyclotouriste vers des sites proposant des services adaptés,
- une information sur les services disponibles le long du linéaire au-delà des sites labellisés Accueil Vélo : aires de pique-nique, commerces, toilettes, stationnements voitures, bornes de recharges VAE...,
- la nécessité de maintenir en bon état les infrastructures cyclables ainsi que la signalétique,
- une promotion de l'itinéraire et des prestataires plus importante pour une fréquentation accrue des itinéraires cyclables. Les prestataires Accueil Vélo sont principalement valorisés sur le site de France Vélo Tourisme, de la Vélo Francette et des offices de tourisme mais également dans les topos guides (type Chamina et Ouest France),
- la présence de boucles locales pour inciter les cyclotouristes à séjourner plus longtemps sur le territoire.



© Philippe Wall - CD79, Le Marais Poitevin



2. |

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

Ce diagnostic est réalisé sous forme d'une énumération des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM).

Ce tableau des AFOM est élaboré en prenant en compte les observations formulées lors des différentes réunions portant sur le projet de schéma vélo avec les collectivités, les associations et les professionnels du tourisme. Il intègre les observations et les suggestions des professionnels du tourisme du Département concernés par la pratique du vélo (cf. partie précédente sur la méthodologie).

Les « remontées » du terrain, associées aux demandes formulées par les collectivités nous permettent de relever les forces et faiblesses de la filière vélo dans les Deux-Sèvres, ainsi que des opportunités et menaces.

Les atouts

Un maillage d'itinéraires déjà dense et un potentiel de développement

- le réseau de voies vertes et de véloroutes est bien développé ; il est renforcé par des boucles locales structurées et organisées autour de lieux d'hébergements et des sites touristiques,
- le réseau routier départemental et communal offre un potentiel important de routes « paisibles » propices aux itinéraires cyclables,
- Le réseau des chemins est bien identifié (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) ; des itinéraires nombreux sont proposés. Le Département a labellisé 22 itinéraires VTT ainsi que la qualité des parcours,

- les paysages traversés par les routes tranquilles sont diversifiés et de qualité, le relief est adapté à la pratique du vélo pour tous : familles, amis, itinérants.

Une dynamique favorable à la pratique du vélo, des acteurs économiques et associatifs engagés

- la pratique du vélo est une activité sportive importante. Elle connaît un développement important notamment avec l'essor des vélos à assistance électrique,
- la dynamique de fréquentation des itinéraires (voies vertes et vélo routes) est positive,
- le Département, ses partenaires et des collectivités des Deux-Sèvres, ont acquis une expérience et un savoir-faire dans la réalisation d'aménagements cyclables,
- la pratique sportive du vélo rassemble plus de 1 700 adhérents et beaucoup de cyclistes pratiquent individuellement en dehors des activités associatives,
- 56 opérateurs touristiques du département sont engagés dans le label Accueil Vélo ; 29 entreprises privées proposent des services, des associations d'usagers ou de pratiquants accompagnent les politiques publiques.

Des supports de communication nombreux

- de nombreux supports de communication ont été réalisés à l'échelle des Deux-Sèvres et du Marais poitevin : cartes, brochures, flyers...



La Vélo Francette est un atout important pour le territoire

- la Vélo Francette, itinéraire d'intérêt national, et les voies vertes constituent une colonne vertébrale solide afin d'attirer la clientèle touristique à vélo,
- les itinéraires du Marais poitevin et la Vélo Francette bénéficient d'une notoriété de plus en plus importante au niveau national, particulièrement dans la Région Grand Ouest,
- la Vélo Francette est un axe structurant adapté pour tous les usagers cyclotouristes.

LE FONCTIONNEMENT DE LA VÉLO FRANCETTE

- ▶ Une coordination de l'itinéraire assurée par la Mission Tourisme du Département des Deux-Sèvres,
- ▶ Un comité d'itinéraire proposant un plan d'actions (2017-2020) visant à assurer le développement et la promotion de l'itinéraire cyclable « La Vélo Francette » (Ouireham – La Rochelle) dont la partie deux-sévrienne,
- ▶ Un plan d'actions national de la Vélo Francette dont la finalité est de :
 - donner plus de visibilité à ce réseau,
 - développer et améliorer le référencement de la Vélo Francette auprès des professionnels pour aider la mise en marché,
 - améliorer les services aux usagers le long de l'itinéraire,
 - assurer un suivi qualité sur l'itinéraire,
- ▶ Un comité d'itinéraire (élus, structures partenaires) qui définit le plan d'actions, s'assure de sa mise en œuvre dans le respect du budget, des délais et des objectifs fixés.





Les faiblesses

Un réseau existant discontinu, des niveaux d'équipements et de services hétérogènes, un sentiment d'insécurité

- des discontinuités sont identifiées dans les itinéraires ; des territoires ou sites majeurs ne sont pas desservis, les connexions entre les itinéraires principaux, les parcours utilitaires urbains ou les parcours touristiques sont insuffisantes,
- la qualité des itinéraires et de leur entretien est inégale ; les aménagements et équipements de sécurité et de confort sont insuffisants et les initiatives hétérogènes ; la signalisation actuelle n'est pas homogène et parfois insuffisante ou inadaptée,
- les services permettant d'organiser un transfert modal ou apportant un confort à l'utilisateur sont faibles ou inexistantes,
- l'expression d'un sentiment d'insécurité à vélo est conforme aux valeurs nationales, elle est un frein au développement de la pratique,
- peu d'opérations de sensibilisation à la sécurité pour les vélos ont été identifiées.

Un besoin de clarification des responsabilités des différents opérateurs

- Les responsabilités entre les différents intervenants de l'aménagement, la gestion et la promotion des réseaux cyclables sont à clarifier et partager
- la concertation et la coordination entre les différents maîtres d'ouvrage est perfectible et ne participe pas à la mise en réseau,

Des inégalités dans le déploiement du label « Accueil Vélo », un besoin d'animations et d'identification de l'offre

- le déploiement du label « Accueil Vélo » est inégal et insuffisamment lié aux itinéraires existants,
- les animations du réseau « Accueil Vélo » sont trop faibles pour entretenir une dynamique des opérateurs,
- le réseau cyclable des Deux-Sèvres n'est pas suffisamment identifié par les clientèles touristiques.

Le besoin de renforcer les connaissances

- le manque de données sur la clientèle et les lacunes de celles issues des comptages sont réels. Ces informations sont pourtant essentielles pour piloter une stratégie touristique,
- il existe peu de données d'observation sur la clientèle vélo en Deux-Sèvres : identité, volume de fréquentation, panier moyen de séjour...,
- les itinéraires et leurs équipements sont insuffisamment décrits, les données cartographiques manquent d'homogénéité.

Les territoires ruraux actuellement moins favorables à la pratique cyclable

- la mobilité des personnes est globalement plus faible en milieu rural,
- les distances parcourues en milieu rural sont plus longues et justifient un usage plus important de la voiture,
- le vieillissement de la population en dehors des pôles urbains est un frein au développement de la pratique.



Les opportunités

Une convergence des politiques publiques, des conditions réunies pour le déploiement de réseaux cyclables

- les grands acteurs publics : Etat, Région... déploient actuellement des dispositifs favorables aux pratiques cyclables,
- les collectivités et EPCI du département portent un intérêt marqué aux politiques cyclables ; elles portent des initiatives ; les réseaux pédestres et cyclables à vocation essentiellement touristique sont, par exemple, bien développés,
- des collectivités sont engagées dans la rédaction ou la mise en œuvre de plans de déplacement,
- l'organisation départementale avec l'internalisation de la mission tourisme renforce les possibilités de collaboration avec les partenaires du territoire (Communes, EPCI, acteurs du tourisme, associations...)

Des bassins de vie adaptés à la pratique du vélo

- les bassins de vie des Deux-Sèvres sont globalement favorables aux pratiques cyclables et permettent aisément de desservir les commerces, administrations, écoles, collèges et entreprises),
- la mobilité des personnes augmente en milieu rural, le regroupement des populations vers des pôles économiques peut contribuer au développement des pratiques cyclables du quotidien,
- 60 % des actifs sont des travailleurs interurbains,
- les distances effectuées par les élèves correspondent bien souvent aux aires d'utilisation des mobilités actives et notamment des vélos.

L'opportunité d'un réseau de routes tranquilles pour des liaisons sécurisées ou de l'intermodalité

- les routes tranquilles sont une opportunité pour compléter le réseau structurant et pour servir d'itinéraires de rabattement vers le réseau départemental cyclable structurant, vers les bassins de vie, vers des sites touristiques majeurs,
- Le vélo est aussi un moyen de rabattement vers des transports collectifs dans des zones où les lignes de transports en commun sont moins denses comme en Deux-Sèvres,
- le réseau de transports collectifs et d'aires de covoiturage offrent des possibilités d'intermodalités.

Le développement de la fréquentation touristique

- la consolidation de la Vélo Francette doit amener des clientèles vélo de proximité (la Loire à Vélo, la Vélodyssée) sur les itinéraires deux-sévriens,
- le développement de boucles vélos, principalement aménagées autour des lieux de séjours touristiques, peut inciter les familles et les clientèles touristiques à allonger leur durée de séjour sur le territoire.



Les menaces

Une dispersion des initiatives, des partenariats incomplets

- la dispersion des axes et initiatives peut ralentir le développement et l'identification des potentiels,
- l'absence d'engagement de partenaires nuirait à la cohérence et l'homogénéité de l'ensemble,
- les usagers des pratiques notamment touristiques sont particulièrement attentifs aux services proposés sur les itinéraires. Cette exigence croissante doit être prise en compte pour l'aménagement des parcours,
- des compétences partagées,

La concurrence des destinations touristiques voisines

- la concurrence des autres départements : les départements voisins ont mis en place des politiques ambitieuses, (Vendée, Charente-maritime et Maine-et-Loire),
- les départements voisins qui accueillent d'avantage de touristes que les Deux-Sèvres peuvent « aspirer » la clientèle vélo sur leurs territoires, notamment grâce à leurs locomotives touristiques.

Des contraintes de gestion, une anticipation insuffisante

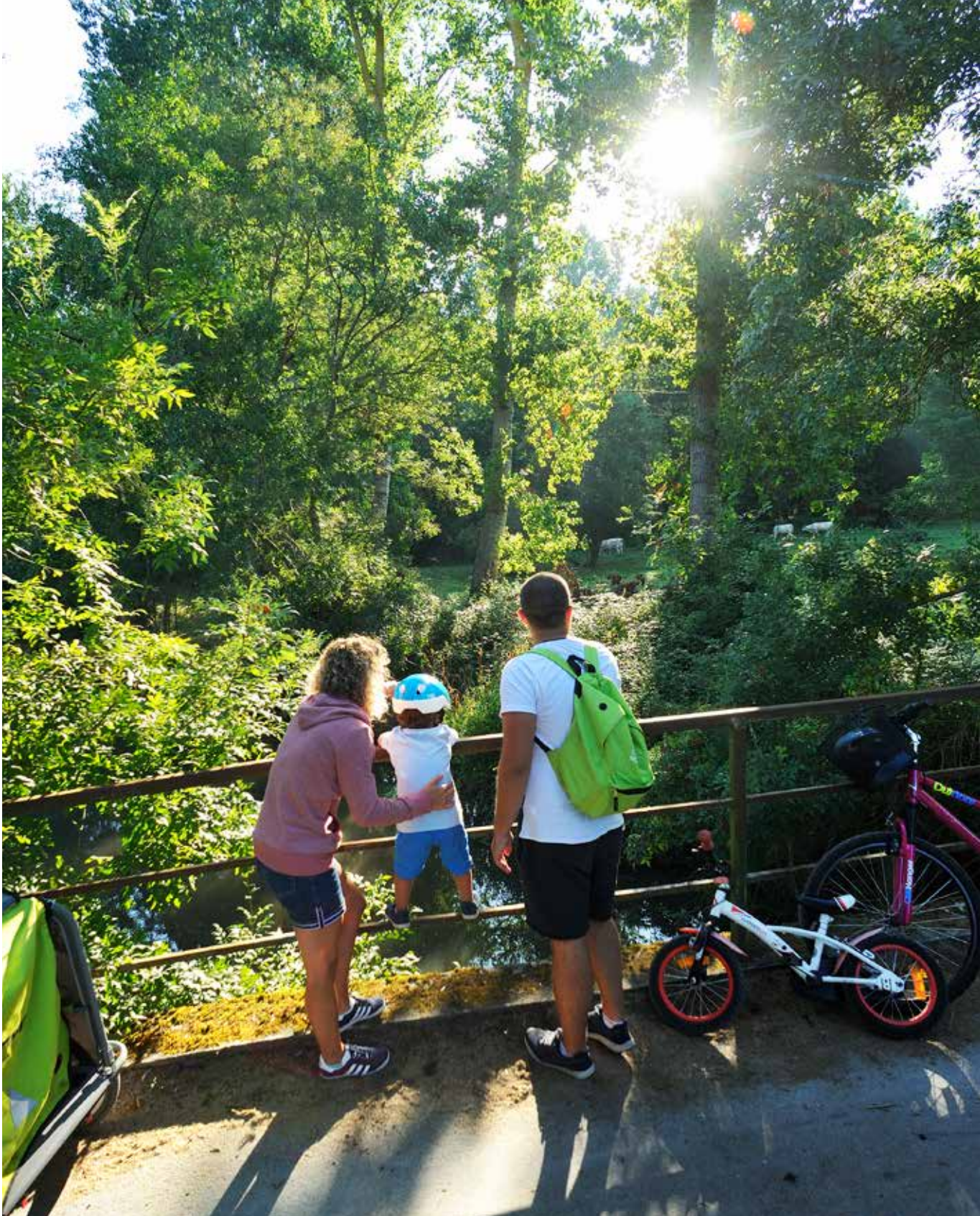
- la contrainte de gestion de l'espace (juridique, environnementale, économique...) peut freiner les nouveaux projets et les nouvelles réalisations sur les infrastructures existantes,
- la réalisation de projets d'infrastructures qui n'intégrerait pas l'enjeu cyclable perturberait la bonne mise en œuvre des initiatives.

Les enjeux de l'intermodalité et de la sécurité

- la rupture dans l'enchaînement des modes de déplacement est un des freins au développement des pratiques vélos,
- l'augmentation des accidents ou de leur gravité renforcerait le sentiment d'insécurité et serait un frein au développement des pratiques.

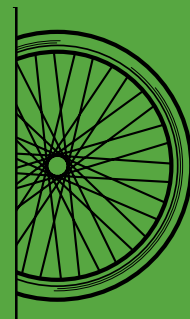
Des moyens financiers limités

- Nécessité de définir et de prioriser les investissements,
- Prévoir et répartir les coûts d'entretien pour pouvoir maintenir un réseau attractif et de qualité.



© Pascal Beltrami – LA VELO FRANCETTE®, La Garette

LES PROPO SITIONS



**DU SCHÉMA
CYCLABLE**



1. |

PRINCIPES DE CLASSIFICATIONS DES ITINÉRAIRES

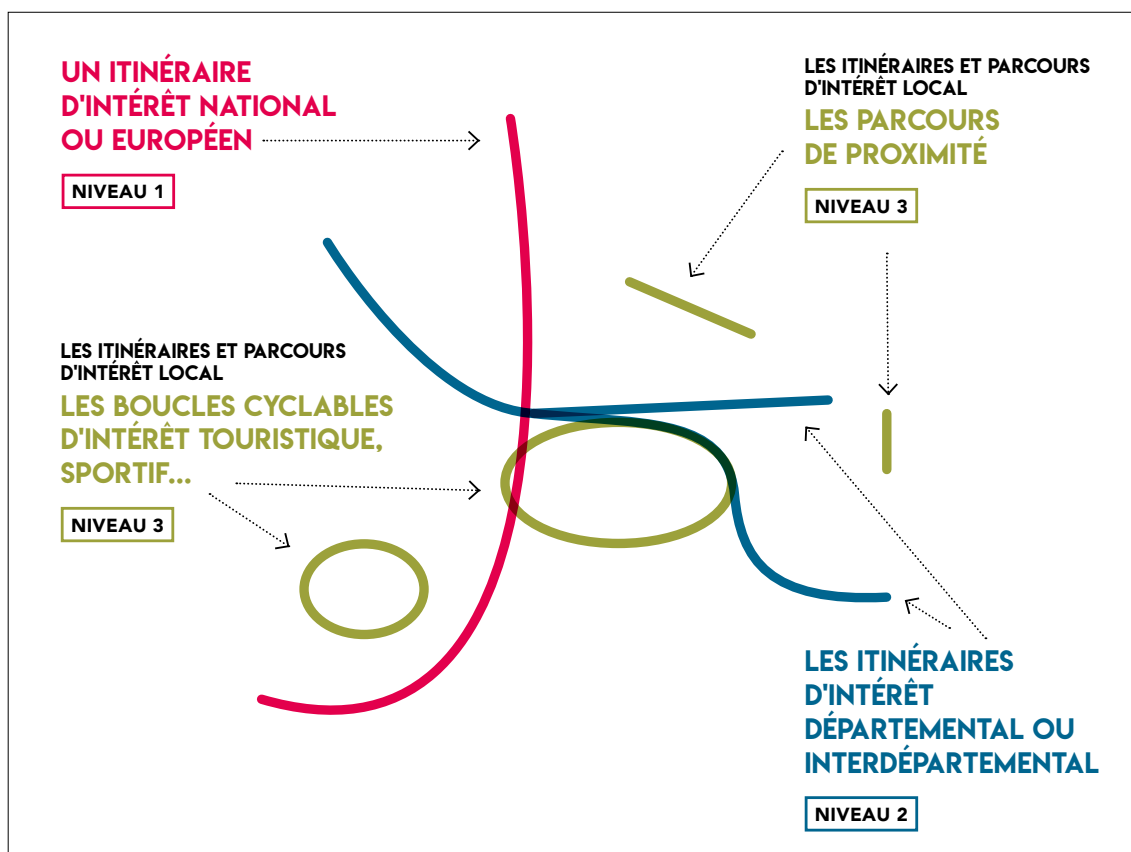
Selon la nature de son utilisation, un itinéraire cyclable comprend un jalonnement et différents équipements de sécurité (matérialisation de carrefours, barrières...) et éventuellement de services (restauration, sanitaires, bancs, appuis vélos...), selon les pratiques du vélo (tourisme, sportif...)

A ce titre, les itinéraires cyclables comprennent :

- des itinéraires d'intérêt national,
- les itinéraires d'intérêt départemental ou interdépartemental,
- des boucles : touristiques , locales, VTT,
- des parcours locaux.

Cette structuration des voies au regard des pratiques pourrait correspondre au tableau ci-après.

CLASSIFICATION SIMPLIFIÉE DES ITINÉRAIRES





TYPE	CARACTÉRISTIQUES	MAÎTRISE D'OUVRAGE
NIVEAU 1 LES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT NATIONAL OU EUROPÉEN	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inscription au schéma national ○ Reconnaissance dans le schéma régional ○ Continuité à une échelle nationale et régionale ○ Itinérance longue distance ○ Respect du cahier des charges national concernant les caractéristiques techniques, le statut, les voies de signalisation, l'entretien, les services... 	Département
NIVEAU 2 LES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL OU INTERDÉPARTEMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> ○ Labellisation départementale ○ Continuité et cohérence départementales ou interdépartementales du jalonnement ○ Itinérance départementale et interdépartementale ○ Différentes pratiques : touristiques, loisirs, utilitaires... ○ Liaison d'agglomérations ou de bassins de vie ○ Infrastructures dédiées répondant à une exigence formalisée : aménagement, sécurité, entretien... ○ Niveau de service adapté au besoin touristique 	Département Inter-communalités Communes
NIVEAU 3 LES ITINÉRAIRES ET PARCOURS D'INTÉRÊT LOCAL	<p>Les boucles cyclables d'intérêt touristique, sportif...</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Labellisation Départementale sur le principe des labellisations des circuits de randonnées. ○ Continuité des boucles ○ Durée de parcours d' 1/2 à une journée ○ Connexion aux itinéraires d'intérêt national ou départemental ○ Possibilité de valorisation des sites touristiques, des paysages et du patrimoine ○ Contribution à la diversification de l'offre ○ Infrastructures dédiées et niveau de service répondant aux besoins : aménagement, sécurité, entretien... <p>Des parcours de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Labellisation départementale ○ Usage utilitaire notamment en milieu urbain ○ Possibilité d'accès dans les villes notamment dans le traitement des zones d'activités ou péri urbaines ○ Contribution au développement de la pratique ○ Infrastructures, aménagements et équipements adaptés à la pratique 	Inter-communalités Communes



2.

ITINÉRAIRES À DÉVELOPPER

A. Itinéraires niveau 1 et 2

Au-delà des objectifs d'attractivité touristique de notre territoire, ce schéma s'attache à développer le réseau d'itinéraires cyclables de longue distance notamment en lien avec les cheminements des territoires voisins inscrits au schéma national et régional du vélo.

Au regard des réalisations antérieures et des projets identifiés, la carte ci-dessous présente :

- des voies existantes d'intérêt national (Vélo Francette...) ou européen ainsi que des voies à créer (classifiées niveau 1),
- des voies à vocation départementale avec l'objectif à terme d'un maillage départemental et éventuellement la création de connexions avec les voies cyclables des départements voisins (identifiées niveau 2).

Chiffrages, hors ouvrages

Conformément aux propositions décrites sur la carte ci-jointe, l'adoption du schéma cyclable, au regard de sa priorité départementale, conduit à un programme d'investissement d'ampleur, puisque l'estimation des projets potentiels s'élève à un coût global maximal de près de 22 M d'euros.

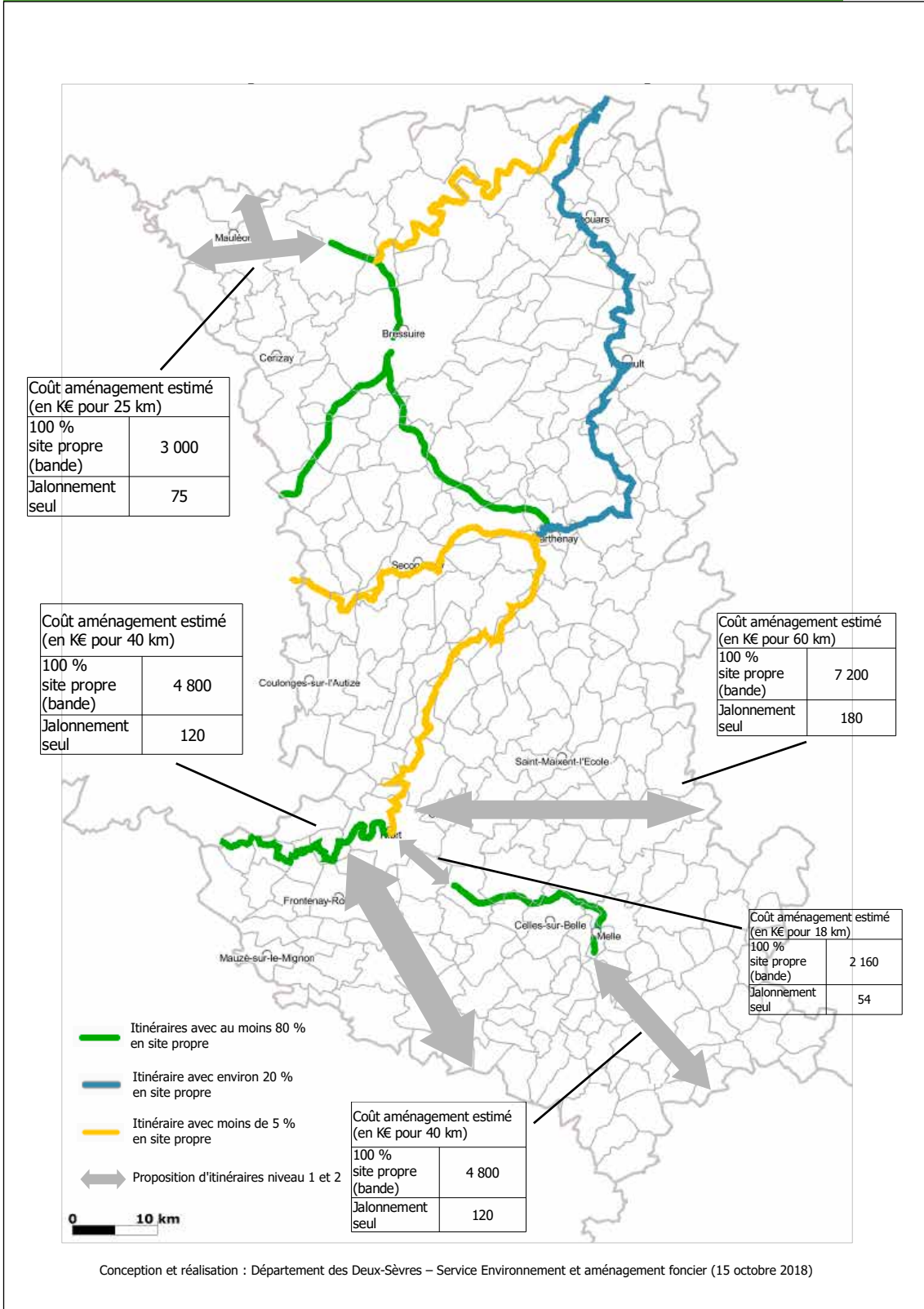
Compte tenu de ce montant, les propositions formulées seront priorisées.

ESTIMATION DU COÛT DES AMÉNAGEMENTS DE NIVEAU 1 ET 2

ITINÉRAIRE PROJETÉ	NIVEAU D'ITINÉRAIRE	LONGUEUR ESTIMÉE (KM)	MONTANT ESTIMÉ (€) POUR LE SEUL JALONNEMENT DE L'ITINÉRAIRE	MONTANT ESTIMÉ (€) POUR LA RÉALISATION D'UNE BANDE CYCLABLE
Nueil-les-Aubiers → Département voisin	1	25	75 000	3 000 000
Niort → Prahecq (connexion voie verte Celles/Melle)	1	18	54 000	2 160 000
Melle → Charente	1	40	120 000	4 800 000
Vallée Sèvre Niortaise (V94)	1	60	180 000	7 200 000
Sous total Niveau 1		143	429 000	17 160 000
Niort → Zoodyssée	2	40	120 000	4 800 000
Sous total Niveau 1 + 2		183	549 000	21 960 000



PROJET DE RÉALISATION NIVEAU 1 ET 2





B. Itinéraires niveau 3

Le maillage du territoire par un réseau structuré de niveau 3 est nécessaire pour accroître l'attractivité touristique et développer la pratique du vélo.

Un inventaire exhaustif des itinéraires et boucles existants doit être réalisé pour permettre la labellisation dans le cadre établi au chapitre 3.

Cet inventaire permettra ainsi de déterminer les secteurs nécessitant le développement des itinéraires de niveau 3 dont l'initiative relève des communes et intercommunalités.

Le développement des itinéraires de niveau 3 s'inscrit, pour une première phase, dans la temporalité du schéma



© Philippe Wall - CD79, Saint-Loup-Lamairé





3.

LA LABELLISATION DES ITINÉRAIRES

Conformément à la classification des itinéraires, les voies de niveau 2 et 3 bénéficieront d'une labellisation départementale selon leurs caractéristiques.

Pour les **itinéraires d'intérêt départemental**, le label est octroyé dès lors que les aménagements permettent de développer une itinérance départementale ou interdépartementale, une liaison entre deux itinéraires de niveau 1, la desserte de sites touristiques d'intérêt départemental. Le jalonnement continu ainsi que la création d'infrastructures répondent à des exigences formalisées au sein d'une charte (aménagement d'aires de pique-nique, sécurité, entretien des voies, signalétique...).

Pour ce qui concerne **les itinéraires et parcours d'intérêts locaux**, ces cheminements peuvent obtenir une labellisation sous réserve de permettre une continuité des boucles cyclables, la valorisation de sites touristiques, patrimoniaux ou paysagers, ainsi que la connexion à des itinéraires d'intérêt national ou départemental, la création de services de confort (aires de pique-nique, bancs, stationnement vélo)

Enfin, **les parcours de proximité** peuvent également être labellisés du fait d'un usage utilitaire en milieu urbain, de la création d'accès dans les villes notamment pour les zones d'activité ou périurbaine.

Les préconisations départementales sont intégrées au sein d'un règlement départemental pour être proposées aux différents porteurs de projets. En contrepartie, le Département proposera son soutien technique et logistique. Il pourra par exemple assurer la promotion de l'ensemble des itinéraires cyclables sur ses supports de communication (éditions, site internet, sites web de partenaires,...), ou proposer la coordination de groupements de commande pour l'acquisition d'équipements (signalisation, signalétique, table de pique-nique, poubelle...).

De plus l'obtention d'une labellisation peut permettre aux communes, communautés et syndicats intercommunaux de bénéficier de différents dispositifs financiers du Département.

Le processus de labellisation sera défini dans le cadre des actions mises en œuvre au titre de la fiche action 1.2.



4. |

LE SOUTIEN AUX CRÉATIONS D'ITINÉRAIRES

Coordonnateur du schéma cyclable, le Département met en place un dispositif de labellisation des voies cyclables de niveau 2 (intérêt départemental) et de niveau 3 (boucles et voies de proximité).

Coûts moyens

Pour mémoire, selon le type d'aménagement réalisé, les coûts de réalisation, de réfection et d'entretien sont plus ou moins élevés.

Aussi, à titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les coûts moyens qui permettront de mesurer les impacts financiers du schéma, tant en investissement qu'en fonctionnement pour ce qui concerne :

- les créations de voies cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale,
- le soutien éventuel à la réalisation de voies cyclables portées par les intercommunalités ou les communes (ex: signalisation, ...),
- l'entretien annuel des voies correspondantes.

COÛT DE RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE (HORS COUT D'OUVRAGES D'ART)

TYPE D'AMÉNAGEMENT	EXEMPLE EN DEUX-SÈVRES	COÛT DE RÉALISATION / KM (k€)	COÛT DE RÉFECTION / KM / AN (€)	COÛT D'ENTRETIEN / KM / AN (€)
Piste cyclable (site propre en milieu urbain contraint)	Niort, Bressuire, Parthenay...	500 à 900	2 250 (rabotage, reprise couche, Roulement)	2 00 (balayage)
Voie partagée pour vélo, tracteur, le long d'une voie routière	D 938, Parthenay Thouars Sud de l'échangeur de La Maucarrière	700 à 800	3 000 * (Reprise revêtement et reprofilage)	400 * (fauche élagage)
Voie verte en stabilisé	Parthenay ➔ Bressuire	140 à 160	3 000 (Reprise revêtement)	650 (balayage, fauche, élagage)
Bande multifonctions et bande cyclable	Déviation Aiffres	100 à 140	1 875 (reprise bande)	500 (peinture)
Jalonnement d'itinéraire	Vélo Route Argenton	2,5 à 3	150 (remplacement panneaux)	20 (nettoyage panneaux)

* Coût non spécifique vélo, action concernant également les autres usagers.

Sous conditions et notamment dans le cas de signatures de conventions, le Département pourra convenir de maîtrises d'ouvrages déléguées.



Modalités existantes mobilisables

Actuellement, deux dispositifs d'aides départementales permettent de soutenir les projets de territoires d'itinérance cyclable.

CAP 79 : deux dotations de soutien aux projets :

- la dotation Aide à la décision à hauteur de 70 % de la dépense HT pour les communes de moins de 500 habitants et de 50 % pour les communautés de communes, et les communes de plus de 500 habitants.
- la dotation Travaux à hauteur de 70 % de la dépense HT pour les communes de moins de 500 habitants et de 30 % pour les communautés de communes et les communes de plus de 500 habitants.

CDAT 79

Le CDAT financera les 6 axes du schéma départemental du tourisme parmi lesquels l'axe 2 « Itinérance touristique ». L'aide apportée par le Département sur les aspects réseaux structurants ou réseaux locaux est fonction de la maîtrise d'ouvrage.

Le financement est possible dès lors que les territoires disposent d'une enveloppe mobilisable.

► **Cas particulier du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :**

Parallèlement, le Département est sollicité pour des subventions au titre du Parc Régional Naturel du Marais poitevin pour l'entretien de ses itinéraires. Soit 300 km, en termes de surveillance de réseau, entretien des accotements, ouvrage, jalonnement,



© Virginie Pégoraro - CD79, Coulon



5.

LE SOUTIEN AU JALONNEMENT D'ITINÉRAIRES

Le jalonnement comprend l'ensemble des mobiliers de signalisation permettant à un usager d'identifier et suivre sa destination.

Les différentes formes de jalonnement actuelles ont été identifiées dans le tableau suivant..

TYPOLOGIE SIMPLIFIÉE DE SIGNALÉTIQUE DE JALONNEMENT

CATÉGORIE DE JALONNEMENT	CARACTÉRISTIQUES	EXEMPLES
Jalonnement identifiant la seule destination	Jalonnement souvent normalisé reprenant les codes des voies routières Jalonnement simple et garantissant une homogénéité nationale	
Jalonnement identifiant un itinéraire	Jalonnement permettant d'identifier une itinérance longue reconnue type Loire à Vélo, Vélo Francette Le logo de l'itinéraire est indiqué sur le panneau	
Jalonnement identifiant un maître d'ouvrage	Jalonnement identifiant le maître d'ouvrage de l'itinéraire et/ou de son jalonnement Le logo du maître d'ouvrage est indiqué sur le panneau	
Jalonnement marquant une identité paysagère	Jalonnement portant l'ambition de renforcer l'identification d'un territoire ou contraint par une réglementation patrimoine, paysage, environnement...	
Jalonnement identifiant une pratique	Jalonnement codifié VTT sans indication de la destination	



LES PROPOSITIONS

Le Département porte une attention toute particulière au jalonnement et souhaite le renforcer.

Une charte graphique départementale (fiche action 1.7) établira le cadre d'intervention du Département.

Ce document sera établi à l'issue de l'inventaire déjà engagé des différents mobiliers et dispositifs existants.

Les attentes ou exigences seront déclinées par catégories d'itinéraires.

Le respect du cadre de jalonnement constituera un des critères justifiant l'intervention et le soutien du Département.

Le Département devra déterminer ses conditions d'intervention après l'adoption du schéma.



© Philippe Wall - CD79, Thouars



6.

ENGAGER 17 ACTIONS

Les suggestions, mais aussi les intérêts et les craintes formulées par les collectivités et les acteurs du tourisme sur le développement de la filière vélo permettent, après avoir réalisé un inventaire des forces et faiblesses en présence, mais aussi en se projetant sur les opportunités et les menaces, de proposer trois orientations stratégiques majeures pour la destination Deux-Sèvres.

Les grandes orientations du schéma cyclable sont définies selon 3 enjeux.

ENJEU 1

Aménager des itinéraires et garantir la qualité des parcours

Le développement des infrastructures est la base de toute stratégie vélo. Il faut aménager et consolider les itinéraires (offre) et travailler sur les réponses à apporter à la clientèle (demande). Les aménagements concernent la réalisation de nouveaux itinéraires structurants, le renforcement des voies majeures actuelles, le développement de boucles vélo, sans oublier de garantir la sécurité des itinéraires et le meilleur jalonnement possible.

ENJEU 2

Encourager et développer la pratique touristique du vélo

Le Département des Deux-Sèvres s'affirme comme une destination vélo, articulée autour d'un itinéraire structurant, la Vélo Francette, et de boucles vélo, situées notamment dans le Marais poitevin ou à proximité de la vallée du Thouet. Afin de rester compétitif dans un contexte touristique hautement concurrentiel, particulièrement dans le domaine du vélo, la professionnalisation des acteurs Accueil Vélo, la communication et la mise en marché de la filière doivent être érigées en priorité.

ENJEU 3 :

Favoriser les autres usages du vélo

La pratique du vélo ne concerne pas uniquement le domaine du tourisme. Les besoins et enjeux sont multiples au niveau national comme dans le Département des Deux-Sèvres. Il faut donc « propager » le vélo vers d'autres usages comme son utilisation à des fins utilitaires, assurer le développement du cyclotourisme ou inciter à la pratique du vélo en club, notamment via le VTT.

ENJEU 01

**AMÉNAGER
DES ITINÉRAIRES
ET GARANTIR
LA QUALITÉ
DES PARCOURS**

FICHE ACTION **1.1**

Identifier et cartographier les itinéraires

FICHE ACTION **1.2**

Hiérarchiser les itinéraires

FICHE ACTION **1.3**

Renforcer les axes structurants

FICHE ACTION **1.4**

Accompagner la création des itinéraires et des parcours d'intérêt local

FICHE ACTION **1.5**

Organiser et mettre en place un plan « entretien »

FICHE ACTION **1.6**

Renforcer la sécurité des itinéraires

FICHE ACTION **1.7**

Assurer la lisibilité et l'homogénéité du jalonnement

FICHE ACTION **1.8**

Organiser et coordonner la mise en œuvre du schéma



FICHE ACTION 1.1



Identifier et cartographier les itinéraires

CONSTATS

- ▣ Le territoire départemental est couvert d'un réseau d'itinéraires et de boucles dense mais insuffisamment cartographié et décrit.
- ▣ Les niveaux d'entretien et de service ne sont pas identifiés et formalisés.
- ▣ Les cartographies existantes mobilisent des outils différents.
- ▣ La connaissance et la cartographie sont indispensables pour engager la hiérarchisation.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Consolider la connaissance des réseaux existants et homogénéiser les données informatiques.
- 2 Garantir une compatibilité avec les outils supra territoriaux.
- 3 Permettre le déploiement d'outils numériques d'identification des itinéraires.

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,

Chacun
des maîtres d'ouvrages
et gestionnaires
d'itinéraires
et d'aménagements
cyclables.

ACTIONS

- Récupération, auprès des différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires, des données détaillées (SIG) des différents itinéraires existants.
- Identification d'une terminologie compatible et harmoniser les représentations,
- Organisation de la mise à jour du suivi des données.

FICHE ACTION
1.2

Hiérarchiser les itinéraires

CONSTATS

- ☐ Le territoire départemental est couvert d'un réseau dense d'itinéraires et de boucles : itinéraires d'intérêt national, itinéraires empruntant des voies vertes, des routes tranquilles, boucles locales.
- ☐ Les niveaux d'aménagement, d'équipement, d'entretien et de service sont hétérogènes sur les différents itinéraires.
- ☐ Le niveau de service demandé par les usagers et notamment les publics touristiques croît avec l'usage et nécessite une vigilance sur les prestations offertes.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Créer une offre touristique diversifiée, lisible et cohérente,
- 2 Définir des niveaux d'aménagement, d'équipement et de service adapté à chaque catégorie d'itinéraire.
- 3 Permettre à chaque maître d'ouvrage d'identifier la nature et son niveau d'intervention.

ACTIONS

- Établissement pour les itinéraires de niveau 1 et 2 d'un cadre de hiérarchisation intégrant les fonctions, les dessertes, les supports, les équipements... .
- Pour les itinéraires de niveau 3, cf. fiche 1.3 « accompagner la création des itinéraires et des parcours d'intérêt local ».
- Identification des différents niveaux de parcours d'intérêt national, départemental ou local.
- validation d'un choix de hiérarchisation.

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres,

Chacun des maîtres d'ouvrages et gestionnaires d'itinéraires et d'aménagements cyclables.



FICHE ACTION 1.3



Renforcer les axes structurants d'intérêt national et départemental

CONSTATS

- ☑ La colonne vertébrale des itinéraires existants est solide,
- ☑ La desserte du territoire et de sites touristiques majeurs est incomplète,
- ☑ Des discontinuités d'itinéraires et des lacunes dans les connexions sont identifiées.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Créer un réseau d'axes majeurs et structurants apte à accueillir une large clientèle.
- 2 Associer les collectivités et EPCI et autres partenaires à la réalisation des itinéraires.
- 3 Organiser les connexions entre ces itinéraires majeurs et structurants et favoriser la création de boucles touristiques locales.

ACTIONS

- Recueil des avis des différents opérateurs et organisation des partenariats,
- Définition de la maîtrise d'ouvrage et engagement des opérations d'aménagement.
- Selon la hiérarchisation établie (fiche 1.2), définition et organisation du processus de validation de l'axe,

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres

Communes et EPCI, chacun des maîtres d'ouvrages et gestionnaires d'itinéraires d'intérêt national et départemental

Les représentants des usagers

État

Région Nouvelle-Aquitaine



FICHE ACTION
1.4

Accompagner la création des itinéraires et des parcours d'intérêt local

CONSTATS

- ☒ Le réseau des boucles existantes est structuré notamment autour des lieux d'hébergements et de sites touristiques,
- ☒ Des opérateurs sont mobilisés pour créer des boucles mais l'hétérogénéité des réalisations peut être un frein pour une offre à la fois diversifiée et cohérente.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Permettre aux collectivités intéressées d'engager les projets de réalisation de boucles touristiques et organiser le rabattement vers le réseau structurant via le réseau des routes tranquilles,
- 2 Garantir la qualité et la cohérence départementale des itinéraires et plus généralement de l'offre.

ACTIONS

- Établissement pour les itinéraires de niveau 3 d'un cadre de hiérarchisation intégrant les fonctions, les dessertes, les supports, les équipements....
- Définition du partenariat et des conditions de labellisation des boucles et parcours,
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans la conduite de son projet.

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres,

Communes et EPCI, chacun des maîtres d'ouvrages et gestionnaires d'itinéraires d'intérêt local

Opérateurs vélo agissant à proximité des itinéraires

Les représentants des usagers

État

Région Nouvelle-Aquitaine



FICHE ACTION 1.5



Organiser et mettre en place un plan « entretien »

CONSTATS

- Les usagers sont particulièrement attentifs aux services et niveaux d'entretien proposés sur les itinéraires. Cette exigence croissante doit être prise en compte pour l'aménagement des parcours,
- La qualité des itinéraires et de leur entretien est inégale et les responsabilités entre les différents intervenants sont à clarifier et partager,
- Le Département a acquis une expérience et un savoir-faire dans la réalisation d'aménagements cyclables,
- Le gestionnaire de la voirie dispose des compétences et des moyens pour assurer l'entretien du support de l'itinéraire.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Établir une cohérence dans les responsabilités et les niveaux d'entretien des voies.
- Harmoniser le traitement des aménagements cyclables et obtenir une adéquation entre les aménagements et les sites empruntés.
- Professionaliser le réseau acteurs et maîtriser les coûts d'entretien.

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres,

Chacun des maîtres d'ouvrage et gestionnaires d'itinéraires

ACTIONS

- État des lieux des niveaux d'entretien par catégorie d'itinéraire,
- Mise en œuvre du cadre d'entretien et accompagnement des équipes de gestionnaires,
- Élaboration d'un cadre départemental établissant les niveaux d'entretien des itinéraires d'intérêt national et départemental,
- Appui technique aux gestionnaires des réseaux d'intérêt local.



FICHE ACTION
1.6



Renforcer la sécurité des itinéraires

CONSTATS

- ▣ Les aménagements et équipements de sécurité sont insuffisants et les initiatives hétérogènes.
- ▣ Les responsabilités entre les différents intervenants sont à clarifier et partager.
- ▣ L'augmentation des accidents ou de leur gravité renforcerait le sentiment d'insécurité et serait un frein au développement des pratiques.
- ▣ La réalisation d'aménagements cyclables réduit notablement le nombre d'accidents
- ▣ L'information sur la pratique sécuritaire du vélo est faible en Deux-Sèvres.
- ▣ Le Département, ses partenaires et certaines collectivités des Deux-Sèvres ont acquis une expérience et un savoir-faire dans la réalisation d'aménagements cyclables.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Renforcer la sécurité des itinéraires et l'information des usagers.
- 2 Établir une cohérence dans les responsabilités et les niveaux de sécurité des itinéraires.
- 3 Porter un effort dans la lisibilité et la cohérence des aménagements et équipements de sécurité.

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,

Chacun des
maîtres d'ouvrage
et gestionnaires
d'itinéraires

État

Région
Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Élaboration d'un cadre départemental établissant les niveaux de sécurité des itinéraires d'intérêt national et départemental.
- Appui technique aux gestionnaires des réseaux d'intérêt local.
- Mise en œuvre du cadre d'entretien et accompagnement des équipes de gestionnaires.





FICHE ACTION 1.7



Assurer la lisibilité et l'homogénéité du jalonnement

CONSTATS

- ❏ La connaissance de l'existence et de la localisation des itinéraires est la condition préalable au développement de la pratique.
- ❏ L'information des usagers potentiels nécessite de la signalisation, des documents d'information ou des supports numériques.
- ❏ Le jalonnement et le balisage des itinéraires doit être régulier et entretenu, il répond également à un cadre réglementaire.
- ❏ La signalisation actuelle n'est pas homogène et parfois insuffisante ou inadaptée.
- ❏ La contrainte de gestion de l'espace, notamment juridique ou environnementale, peut freiner les nouveaux projets et de nouvelles réalisations sur les infrastructures existantes. Ainsi, des réglementations particulières liées à la protection des sites encadrent la signalisation.
- ❏ Les outils numériques offrent de nouvelles possibilités pour les usagers cyclables.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Mettre en place une charte graphique commune à tous les itinéraires départementaux.
- 2 Faciliter l'usage des itinéraires et la fluidité des circulations.
- 3 Faciliter les accès aux itinéraires.
- 4 Organiser la fluidité des jalonnements et des balisages.
- 5 Promouvoir les outils numériques d'information et de service.

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,

Chacun des
maîtres d'ouvrage
et gestionnaires
d'itinéraires

État

Région
Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- État des lieux de l'existant.
- Élaboration d'une charte graphique départementale d'itinéraire.
- Installation d'un jalonnement et d'une signalétique suffisants et homogènes sur les itinéraires d'intérêt national ou départemental.
- Mise en place d'outils d'aide à la mobilité cyclable pour le grand public.
- Organisation d'une information du grand public sur les itinéraires disponibles.
- Préconisations pour le réseau d'intérêt local.

FICHE ACTION 1.8

Organiser et coordonner la mise en œuvre du schéma

CONSTATS

- ▣ Le Département a acquis une expérience et un savoir faire dans la réalisation et la promotion d'itinéraires,
- ▣ Les initiatives vélo se développent et un risque de dispersion peut ralentir le développement des itinéraires,
- ▣ Les niveaux de responsabilité entre les intervenants sont à clarifier et partager.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Répartir les niveaux de compétences et d'intervention entre les collectivités maîtres d'ouvrage des itinéraires (niveau 1 2 et 3).
- 2 Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière vélo pour le développement des pratiques notamment touristiques.
- 3 Affirmer le rôle du Département comme coordinateur des itinéraires.
- 4 Accompagner et animer le réseau d'acteurs.

ACTIONS

Le Département est animateur et coordinateur du schéma cyclable

- Répartition des niveaux d'interventions techniques et financières entre les différents maîtres d'ouvrage, pour les différentes catégories d'itinéraires,
- Animation du réseau d'acteurs,
- Construction de partenariats avec chacun des opérateurs engagés pour le développement des pratiques cyclables,
- Réalisation de l'évaluation des actions du schéma (cf fiche action 2.1).
- Accompagnement des différents maîtres d'ouvrage dans la conduite des projets d'aménagement et de développement,

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres

ENJEU D2

**ENCOURAGER
ET DÉVELOPPER
LA PRATIQUE
TOURISTIQUE
DU VÉLO**

FICHE ACTION **2.1**

Enrichir les outils d'observation et d'évaluation de la filière vélo

FICHE ACTION **2.2**

Professionaliser et structurer le réseau départemental par la labellisation autour du vélo

FICHE ACTION **2.3**

Développer la communication et la mise en marché du vélo

FICHE ACTION **2.4**

Poursuivre la valorisation de l'itinéraire national « la Vélo Francette »

FICHE ACTION **2.5**

Structurer les équipements des itinéraires afin de développer leur attractivité

FICHE ACTION **2.6**

Valoriser l'économie du vélo



FICHE ACTION 2.1



Enrichir les outils d'observation et d'évaluation de la filière vélo

CONSTATS

- ☐ La connaissance des attentes des clientèles est devenue primordiale afin de mettre en place des stratégies touristiques cohérentes.
- ☐ L'observatoire départemental du tourisme dispose d'études sur la fréquentation touristique et le poids économique du tourisme.
- ☐ Il manque cependant de données sur la clientèle cycliste : provenance, composition familiale, CSP, budget de séjour...
- ☐ L'absence de données est préjudiciable au développement cohérent de la filière, particulièrement dans le cadre de la Vélo Francette.
- ☐ Les actions réalisées ces dernières années dans le cadre de la politique vélo n'ont pas été évaluées.



OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Connaître le profil du touriste à vélo dans les Deux-Sèvres : identité, durée de séjour, budget...
- 2 Identifier les autres activités de ces clientèles au cours de leur séjour, leurs motifs de satisfaction, leurs suggestions.
- 3 Mettre en place des stratégies touristiques répondant aux attentes des clientèles vélo, notamment celles parcourant la Vélo Francette.
- 4 Évaluer les actions du schéma cyclable chaque année.



ACTEURS

Département des Deux-Sèvres
Mission Tourisme,
service Environnement

Les EPCI et les offices de tourisme

Le comité d'itinéraires Vélo Francette.

CRT

Région Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Réalisation d'études portant sur la clientèle vélo dans le département : profil du client, volume de fréquentation, budget moyen de séjour...
- Développement des moyens de comptage sur les itinéraires et les boucles vélo structurantes du Département,
- Élaboration d'un tableau de suivi et d'évaluation des actions du schéma cyclable.



FICHE ACTION
2.2Professionnaliser et structurer
le réseau départemental
par la labellisation autour du vélo

CONSTATS

- ☑ « Accueil Vélo » est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.
- ☑ Le Département des Deux-Sèvres, équipé d'un vaste réseau d'itinéraires cyclables et traversé par un itinéraire national, est adapté à différentes pratiques dont les séjours à vélo.
- ☑ Les 56 prestataires « accueil vélo » ne sont pas déployés de façon homogène le long des différents itinéraires du schéma départemental cyclable.
- ☑ Il existe peu d'animation auprès du réseau des prestataires Accueil Vélo à l'échelle départementale.
- ☑ Le label « territoire vélo » a été créé récemment par la fédération française de cyclotourisme (FCC) afin de récompenser les efforts des collectivités locales en faveur du vélo.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Augmenter le nombre de structures Accueil Vélo en Deux-Sèvres le long des itinéraires inscrits au schéma départemental cyclable.
- 2 Assurer une continuité de l'offre sur l'itinéraire.
- 3 Accroître la visibilité de l'offre départementale.
- 4 Créer une dynamique de réseau des prestataires labellisés vélo.
- 5 Inciter les collectivités locales à multiplier les efforts en faveur de la pratique du vélo.

ACTIONS

- Déploiement du label Accueil Vélo le long des boucles inscrites au schéma départemental cyclable et des nouveaux itinéraires inscrits avec la professionnalisation et la qualification de l'accueil du public.
- Animation du réseau des prestataires Accueil Vélo : partage de l'expérience et de l'information.
- Étude des conditions du déploiement du label « territoires vélo » sur le département des Deux-Sèvres.
- Renforcement des outils d'observation, de cartographie et de communication de l'offre « Accueil Vélo ».

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres,
Direction de la Communication et mission Tourisme

Les professionnels labellisés « Accueil Vélo »

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

le Parc Naturel Régional du Marais poitevin

les EPCI et les offices de tourisme

Région Nouvelle-Aquitaine



FICHE ACTION 2.3



Développer la communication et la mise en marché du vélo

CONSTATS

- Le réseau cyclable du département des Deux-Sèvres, qualitatif et quantitatif, n'est pas assez connu des clientèles touristiques et de ses habitants.
- Le numérique a bouleversé les usages et les besoins des clientèles, particulièrement touristiques.
- Plus des 3/4 des Français préparent désormais leur séjour sur le web et plus de la moitié d'entre eux réservent directement en ligne.
- Le vélo est concerné par ces nouveaux comportements de consommation : les clientèles recherchent des produits sur-mesure à des tarifs attractifs.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Renforcer la communication autour du vélo dans le département des Deux-Sèvres.
- 2 Améliorer la visibilité de l'offre vélo sur les supports numériques, notamment l'itinéraire Vélo Francette et les boucles.
- 3 Développer la mise en marché de prestations liées au vélo tourisme.
- 4 Faciliter la consommation de séjours vélo.
- 5 Valoriser l'économie du vélo.

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres, Direction de la Communication et mission Tourisme

Les EPCI et les offices de tourisme

les professionnels du tourisme labellisés « Accueil Vélo »

CRT

Région Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Mise en place de campagnes de communication vélo.
- Accompagnement des professionnels dans leur stratégie commerciale.
- Création d'un support « print » sur le vélo dans les Deux-Sèvres.
- Déploiement de la place de marché e-commerce régionale auprès des professionnels du tourisme du département et création de packages vélo « clés en main ».
- Renforcement des outils de communication numérique : réseaux sociaux, nouveau site web...
- Poursuite de l'accueil presse spécifique au vélo.



FICHE ACTION
2.4

Poursuivre la valorisation de l'itinéraire national « la Vélo Francette »

CONSTATS

- ☑ La Vélo Francette est un itinéraire national structurant ouvert depuis 2015, reliant Ouistreham en Normandie à La Rochelle. Il traverse les Deux-Sèvres sur 180 km.
- ☑ Le comité d'itinéraire de la Vélo Francette a mis en place une stratégie de développement 2017-2020 qui repose sur 4 objectifs :
 - donner plus de visibilité,
 - améliorer le référencement auprès des professionnels pour aider à sa commercialisation,
 - améliorer les services aux usagers le long de l'itinéraire,
 - assurer un suivi qualité.
- ☑ Cette stratégie s'est traduite sous la forme d'un plan d'actions mis en œuvre avec l'appui de l'ensemble des partenaires (Départements/Régions/CDT/ADT, Offices de tourisme et EPCI, syndicat mixtes partenaires de la Vélo Francette) au travers de Comités techniques spécifiques coordonnés.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Poursuivre la valorisation de l'itinéraire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement 2017/2020 et à l'échelle du département.
- 2 Valoriser l'offre de proximité pour augmenter la durée des séjours.

ACTEURS

Département des Deux-Sèvres, Direction de la Communication et mission Tourisme

Le comité d'itinéraire de la Vélo Francette.

CRT

Région Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Participation et animation des Comités de Pilotage de la Vélo Francette, aux différents comités techniques (infrastructures / signalisation, services/observation, communication/marketing).
- Valorisation de la Vélo Francette via les outils web/réseaux sociaux, lors de déplacements sur les salons et au travers d'une documentation départementale.
- Développement de l'accueil de journalistes spécialisés sur la thématique du vélo tourisme.
- Déploiement du label Accueil Vélo sur la Vélo Francette, des outils de valorisation et des services de proximité sur l'itinéraire.



FICHE ACTION 2.5

Structurer les équipements des itinéraires afin de développer leur attractivité

CONSTATS

- ☑ Les cyclotouristes ou usagers des itinéraires cyclables, pratiquant le vélo sur une journée, un week-end ou bien pendant un séjour plus long, sont de plus en plus en quête de confort, notamment les familles.
- ☑ Le développement d'équipements à destination des clientèles et notamment en faveur des familles renforcera l'attrait des itinéraires vélos.
- ☑ Les voies vertes/itinéraires cyclables et boucles dans le département sont caractérisées par un manque d'équipements : WC, tables de pique-nique, points d'eau, panneaux d'information et services, abris...

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Étudier et cibler la demande des clientèles en matière d'équipements vélo.
- 2 Doter le département d'un réseau cyclable équipé pour le confort des usagers.
- 3 Renforcer les équipements existants, l'aménagement d'aires d'accueil.
- 4 Travailler sur le développement de l'attractivité des itinéraires, en prenant en compte les attentes des clientèles vélo.

ACTIONS

- État des lieux des besoins des clientèles vélo locales, nationales et étrangères, recensement de l'offre existante et du potentiel de développement.
- Assistance technique auprès des collectivités pour la définition de leur projets d'aménagements.
- Préconisations en matière de répartition d'équipements de confort au niveau des territoires, portées à la connaissance des communes.
- Valorisation des aires au travers des outils de communication d'échelle départementale.

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,
Direction de la
Communication et
mission Tourisme

les professionnels
labellisés « Accueil
Vélo »

Le Syndicat Mixte de la
Vallée du Thouet

Le Parc Naturel
Régional du Marais
poitevin

Les EPCI et les offices
de tourisme

ID79

État

Région
Nouvelle-Aquitaine

FICHE ACTION
2.6**Favoriser l'économie
du vélo****CONSTATS**

- ☐ Le vélo constitue un enjeu touristique et économique majeur au niveau national, mais également au sein de notre département.
- ☐ La « filière vélo » est en croissance de 10 % par an en France, le tourisme à vélo génère 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires/an et représente près de 17 000 emplois au niveau national.
- ☐ Le département des Deux-Sèvres compte près de 200 km d'itinéraires vélo en site propre, près de 60 prestataires labellisés accueil vélo et une trentaine de loueurs/réparateurs de vélo.
- ☐ Le vélo constitue un des premiers motifs de séjour dans notre département.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1** Faire du vélo un des axes de développement économique et touristique de notre territoire.
- 2** Favoriser l'emploi direct et indirect lié au vélo : vendeurs et loueurs de cycles, et indirectement dans les hébergements touristiques, les bases de loisirs...
- 3** Combiner l'aménagement d'itinéraires et le développement de services touristiques.
- 4** Accroître et développer les services liés au vélo : vendeurs de cycles, loueurs, réparateurs de vélo, vélo à assistance électrique, bagagistes...

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,

Les hébergeurs,
loueurs, réparateurs,

Le Syndicat Mixte de la
Vallée du Thouet,

Le Parc Naturel
Régional du Marais
poitevin.

Les EPCI et les offices
de tourisme

État

Région
Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Développement de la recherche endogène et exogène d'opérateurs touristiques qui pourraient impacter positivement la pratique du vélo : créations et reconversions de campings, villages vacances...
- Opérations de prospection et d'installation sur le territoire de prestataires directement liés au vélo : vendeurs de cycles, loueurs, réparateurs de vélo, bagagistes...
- Observation des investissements économiques liés à la pratique du vélo dans le département.
- Mise en place d'un plan d'actions autour du vélo à assistance électrique.

ENJEU **D3**

**FAVORISER
LES AUTRES
USAGES
DU VELO**

FICHE ACTION **3.1**

Encourager les pratiques et les déplacements du quotidien

FICHE ACTION **3.2**

Développer la pratique sportive du vélo

FICHE ACTION **3.3**

Favoriser l'intermodalité



FICHE ACTION 3.1



Encourager les pratiques et les déplacements du quotidien

CONSTATS

- ☑ La pratique quotidienne du vélo à des fins utilitaires correspond à des aires d'utilisation de l'ordre de 5 km, le développement du marché des VAE offre un potentiel d'allongement de ces aires pour atteindre des seuils supérieurs de l'ordre de 10 km.
- ☑ Les aires d'utilisation du vélo utilitaire correspondent aux aires urbaines et périurbaines des communes regroupant de multiples services et activités (commerces, administration, écoles, collèges, entreprises).
- ☑ Le territoire offre un potentiel important de routes propices à la mise en place d'itinéraires.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Mieux connaître les parcours existants et les besoins.
- 2 Proposer des parcours locaux et des itinéraires répondant à des attentes en termes de desserte régulière et performante en vélo.
- 3 Sécuriser les axes concernés pour cet usage.

ACTIONS

- Renforcement des connaissances sur les besoins de déplacements pouvant mobiliser le vélo.
- Coordination de la réflexion avec les acteurs intercommunaux et l'ensemble des opérateurs mobilisés.
- À partir des réflexions proposées par les acteurs intercommunaux et les opérateurs, mise en place de propositions techniques et budgétaires,
- Suivant les catégories d'axes routiers considérés, mise en œuvre des actions où les aménagements participant à la sécurisation des déplacements (pistes cyclables, bandes multifonctions en enrobés, jalonnement d'itinéraires alternatifs sur les voies du réseau « tranquille »).
- Intégration des questions de cheminement dans tout nouveau projet d'aménagement.

ACTEURS

Région
Nouvelle-Aquitaine

Les communes

Les EPCI

Les opérateurs
de la mobilité

Département
des Deux-Sèvres



FICHE ACTION
3.2



Développer la pratique sportive du vélo

CONSTATS

- ☑ La pratique sportive du vélo rassemble plus de 1 700 adhérents et beaucoup de pratiquants supplémentaires ne sont pas adhérents des associations.
- ☑ Des manifestations sportives sont régulièrement organisées pour la pratique sur chemins (randonnées, raids...) ou les courses sur routes (Tour Poitou-Charentes, Tour des Deux-Sèvres...).
- ☑ Le Département a labellisé 22 itinéraires VTT pour lesquels les demandes de téléchargement des fiches parcours peuvent être importantes. Ce label est une reconnaissance de la qualité des itinéraires.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Promouvoir et favoriser la pratique sportive chez les jeunes.
- 2 Diversifier l'offre pour les usagers locaux et les touristes (VTT par exemple).
- 3 Faciliter la pratique par un plus large déploiement des supports d'itinéraires numériques.

ACTEURS

Département
des Deux-Sèvres,

Les communes

EPCI

Clubs et associations
sportives

Fédération

État

Région
Nouvelle-Aquitaine

ACTIONS

- Valorisation de la pratique en lien avec les opérateurs.
- Développement de nouveaux circuits en recherchant à compléter l'offre existante : parcours débutants à expérimentés, parcours courts/itinérants...
- Renforcement des possibilités d'accès numérique aux itinéraires.
- Intégration des enjeux vélo sportif dans la gestion des voies routières.
- Accompagnement des initiatives de promotion du vélo.





FICHE ACTION 3.3



Favoriser l'intermodalité

CONSTATS

- ☒ La rupture dans l'enchaînement des modes de déplacement est un des freins au développement des pratiques vélos.
- ☒ Différents points d'intermodalité ont été identifiés : gares, aires d'arrêt des réseaux de bus ou de covoiturage.
- ☒ Le taux d'intermodalité est actuellement faible en Deux-Sèvres ; des initiatives intéressantes existent (stationnement/accès vélo à la gare de Niort par exemple).

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1 Assurer la continuité des chaînes de déplacement (domicile - lieu de destination) et notamment faciliter l'interconnexion vélo/car, vélo/voiture et vélo/train.
- 2 Sécuriser le stationnement vélo dans les pôles d'échange.
- 3 Contribuer à la desserte des collèges et mobiliser les zones de covoiturage.

ACTEURS

état

Région
Nouvelle-Aquitaine

EPCI / Communes

Département
des Deux-Sèvres

Syndicats de transport

ACTIONS

- Examen puis évaluation de l'offre des autorités organisatrices des mobilités.
- Organisation d'un partenariat avec les opérateurs pour construire des intermodalités vélo/car et vélo/voiture et vélotrain.
- Identification précise des potentialités et étude de faisabilité notamment pour la desserte des établissements d'enseignement.
- Développement des cheminements sécurisés et confortables vers les pôles d'échanges intermodaux.





**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SEVRES**

Mission Tourisme

Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79021 NIORT Cedex

Tél : 05 49 77 87 79

Conception et réalisation : DGS/Communication interne
Impression : Imprimerie départementale
Novembre 2018

